

MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

Liban-France

L'exception géopolitique entre Orient et Occident mise à l'épreuve

Chef d'escadrons Eric MAURY
CID 99-00 Groupe B1



1. Liban-France, l'exception géopolitique entre Orient et Occident mise en péril.
2. Chef d'escadrons (terre) Eric MAURY
3. 29 février 2000
4. Division B
5. Mémoire de géopolitique
6. La vocation toute particulière qu'a choisi tout au long de son histoire le Liban avec l'aide de la France a été d'être le chaînon reliant Orient et Occident. De 1975 à 1991, ce Liban, moderne, démocratique, pluraliste et économiquement avancé sera, à la surprise de tous, le théâtre d'un conflit extrêmement meurtrier, entremêlé de guerre étrangère et de guerre civile. Ce conflit sera paradoxalement marqué par l'abstention de la France. En quoi la France est-elle liée historiquement avec le Liban ? Pour quelles raisons a-t-elle fait le choix de ne pas porter secours à son ami d'Orient dans la crise ? Quelles sont les conséquences de ce non-combat ? En bref, la vocation propre du couple Liban-France est-elle entachée ? Voici les quelques questions auxquelles va tenter de répondre ce mémoire.

Mots clés : Liban, France, relations franco-libanaises, conflit libanais, Syrie.

INTRODUCTION.....	4
1 LIBAN-FRANCE : UN MODÈLE DE GÉOPOLITIQUE ENTRE ORIENT ET OCCIDENT.....	6
1.1 LES PREMIERS LIENS ENTRE ORIENT ET OCCIDENT	6
1.1.1 <i>Navigation et commerce</i>	6
1.1.2 <i>L'enracinement de la foi chrétienne</i>	7
1.2 L’AFFIRMATION DE L’EXCEPTION LIBANAISE	8
1.2.1 <i>La dynastie des Omeyyades</i>	8
1.2.2 <i>La dynastie des Abbassides</i>	8
1.2.3 <i>La dynastie Fatimide</i>	9
1.2.4 <i>Les tentatives de l’empereur de Byzance</i>	9
1.3 L’ÉTABLISSEMENT DE LIENS PRIVILÉGIÉS AVEC LA FRANCE	10
1.3.1 <i>La victoire des Francs</i>	10
1.3.2 <i>Les faiblesses des Etats latins</i>	10
1.3.3 <i>L’influence des croisades</i>	10
1.3.4 <i>Le rôle de saint Louis</i>	11
1.4 L’ÉMANCIPATION DU LIBAN	11
1.4.1 <i>L’ère des sultanats mamelouks(1250-1516)</i>	12
1.4.2 <i>La domination ottomane (1516-1918)</i>	12
1.5 LE MANDAT FRANÇAIS (1918-1943).....	14
1.5.1 <i>Un bilan économique et culturel positif</i>	14
1.5.2 <i>La principale faiblesse : les divisions internes</i>	14
1.6 LE LIBAN INDÉPENDANT	15
1.6.1 <i>Le Pacte National</i>	15
1.6.2 <i>La création d’Israël</i>	15
1.6.3 <i>Des affrontements régionaux et internationaux sur le sol libanais</i>	16
2 LES RAISONS D’UN NON-COMBAT.....	17
2.1 LA POLITIQUE FRANÇAISE AU PROCHE-ORIENT	17
2.1.1 <i>Des principes fondés par le général De Gaulle</i>	17
2.1.2 <i>Le déclin de l’influence française au Liban</i>	17
2.2 LE SOUTIEN À LA CAUSE PALESTINIENNE	18
2.2.1 <i>Un dilemme embarrassant</i>	18
2.2.2 <i>La France privilégie les Palestiniens</i>	18
2.2.3 <i>Pour quel profit ?</i>	19
2.3 L’EFFACEMENT DEVANT LA SYRIE.....	20
2.3.1 <i>Les armes de la Syrie</i>	20
2.3.2 <i>La faiblesse de la France</i>	21
2.3.3 <i>Un double contentieux</i>	23
3 LE BILAN.....	25
3.1 LES ACCORDS DE TAËF ET SES CONSÉQUENCES.....	25
3.1.1 <i>Les dispositions de Taëf</i>	25
3.1.2 <i>Les perdants de Taëf</i>	26
3.1.3 <i>Le triomphe de la Syrie</i>	27
3.2 LA PERTE DE L’INFLUENCE FRANÇAISE AU PROCHE-ORIENT	27
3.2.1 <i>L’altération de son crédit</i>	27
3.2.2 <i>Le risque d’abandonner ce point d’appui unique</i>	28
CONCLUSION.....	31
CARTE.....	32
BIBLIOGRAPHIE.....	33

Introduction

Le Liban est une exception.

Il est en effet le fruit d'une géopolitique exemplaire. Exemplaire parce que les Libanais se sont appuyés non seulement sur la montagne pour montrer leur profond enracinement dans l'Orient, mais aussi sur la mer pour établir des liens exceptionnels avec l'Occident. Etre le chaînon reliant Orient et Occident, voici la vocation toute particulière que le Liban a choisi tout au long de son histoire.

Comment un pays aussi petit par la taille (10 450 km²) et modeste par le nombre de ses habitants (moins de quatre millions d'habitants) a-t-il pu devenir cette exception du Moyen Orient ? Le Liban n'est pas un pays arabe comme les autres. Il a réussi en effet à maintenir pendant des années une physionomie paisible contrastant avec l'image rude et l'histoire dramatique des nations voisines. Il est aussi parvenu à affirmer avec force son identité et, certes avec difficulté, à faire vivre ensemble des communautés qui toutes croient en Dieu, mais chacune à sa manière, démontrant ainsi sa vocation de symbiose entre les peuples et les confessions. Il a enfin et surtout entretenu grâce à une communauté chrétienne d'Orient, les Maronites, une profonde amitié avec la France.

Pourtant, de 1975 à 1991, ce Liban, moderne, démocratique, pluraliste et économiquement avancé sera, à la surprise de tous, le théâtre d'un conflit extrêmement meurtrier¹, entremêlé de guerre étrangère et de guerre civile.

Ce conflit a-t-il eu raison de la vocation du Liban d'être le trait d'union entre Orient et Occident ? Quel rôle a joué la France pour se montrer à la hauteur de ses responsabilités historiques ? Elle a, nous le savons, payé un très lourd tribut, en particulier en octobre 1983 avec le sacrifice de ses soldats appartenant à la Force multinationale. Mais ces très lourdes pertes n'étaient-elles pas plutôt le symbole de l'échec de toute une politique occidentale ? Nul doute qu'elle fut la dernière à quitter le Liban en avril 1984. Mais n'était-ce pas plutôt pour défendre des *intérêts* que pour montrer son *intérêt* pour le sort du Liban. Car quels que soient les gouvernements au pouvoir depuis 1975, un constat s'impose : la France n'a pas voulu honorer son engagement historique vis à vis du Liban.

En quoi la France est-elle liée historiquement avec le Liban ? Pour quelles raisons a-t-elle fait le choix de ne pas porter secours à son ami d'Orient dans la crise ? Quelles sont les conséquences de ce non-combat ? En bref, la vocation propre du Liban d'être le trait d'union entre Orient et Occident est-elle entachée ? Voici les quelques questions auxquelles va tenter de répondre ce mémoire.

La première partie n'a pas la vocation d'être un rappel de l'histoire du Liban. Elle cherche essentiellement à expliquer en quoi le Liban constitue une exception du monde arabe. Elle met ainsi en évidence les relations historiques qu'ont entretenues l'Orient et l'Occident grâce aux liens tissés entre le Liban et la France, liens qui seront surtout expliqués par la longue amitié de cette dernière avec une communauté de Chrétiens d'Orient, les Maronites.

La seconde partie tente d'expliquer pourquoi ces liens sont susceptibles d'être rompus. La thèse proposée explique ce phénomène par l'abstention paradoxale de la France dans le conflit libanais en avançant deux arguments, l'option palestinienne et l'effacement devant la Syrie largement inspirée par la peur du terrorisme.

¹ Bilan de la guerre du Liban : 72 000 tués, 100 000 blessés, 10 000 handicapés physiques, 4 000 disparus ou enlevés.

La troisième partie est consacrée à l'état actuel de ces liens et donc au bilan de cette guerre et de ce non-combat de la part des français. Les deux grands perdants sont bien sûr le Liban qui verra sa souveraineté, sa liberté et son indépendance mise en péril par la tutelle syrienne, mais aussi la France qui perdra son crédit et son influence au Proche-Orient.

1 Liban–France : un modèle de géopolitique entre Orient et Occident

L'histoire du Liban est peuplée d'événements qui démontreront comment ce petit pays est devenu un carrefour de routes, de civilisations, de races et de religions, grâce à sa vocation d'être, avec l'aide de la France, le pays charnière entre l'Orient et l'Occident. Chaque période de son histoire contribue en effet à montrer en quoi le Liban est devenu l'exception du monde arabe par sa volonté à s'affirmer, s'émanciper et conserver des liens avec l'Occident. L'histoire de cette vocation débute avec les Phéniciens, dont les Libanais sont les héritiers, et se termine à la veille du conflit en 1975.

1.1 Les premiers liens entre Orient et Occident

Pour comprendre l'origine de cette vocation particulière, il est nécessaire de remonter à l'époque des Phéniciens, ancêtre des Libanais. Ce sont eux qui, en effet, ont établi les premiers liens avec l'Occident, liens à caractère à la fois commercial et religieux.

1.1.1 Navigation et commerce

La Phénicie du III^e millénaire avant Jésus Christ au I^{er} siècle après Jésus Christ

Les premiers liens entre Orient et Occident sont d'ordre économique. Ils sont dus au caractère marchand et navigateur des Phéniciens.

Au cours du III^e millénaire, la migration de deux peuples sémites venus d'Asie, les Cananéens puis les Phéniciens sera à l'origine de la création sur le littoral de cités marchandes autonomes et concurrentes comme Tripoli, Byblos, Beryte, Sidon et Tyr. Les Phéniciens s'étaient surtout spécialisés dans le commerce d'étoffes. Il était alors orienté non seulement vers l'arrière-pays mais aussi vers le grand large : Egypte et peuples de la mer Egée. Les Grecs de la période préhelléniques chasseront alors progressivement les Phéniciens de la mer d'Egée. Ceux-ci chercheront de nouveaux débouchés dans le bassin occidental de la Méditerranée : Malte, Sardaigne, Ibiza, Hippone, Utique et surtout Carthage en Afrique du Nord.

A partir de 700 avant Jésus Christ, le Proche-Orient sera successivement envahi par les Assyriens, les Babyloniens (VII^e siècle) et les Perses (VI^e siècle). Viendront ensuite les guerres médiques et hellénistiques qui déclencheront le déclin progressif de la Phénicie. Tyr, première des cités phéniciennes, sera remplacée par Carthage dans les relations avec l'Occident ; Tyr sera en outre dévastée par Alexandre dans sa marche vers l'Egypte en 332. Les Romains succéderont aux Grecs au I^{er} siècle avant Jésus Christ. La Phénicie et la Syrie appartiendront ainsi à l'Empire romain byzantin. Connaissant la réputation des Phéniciens dans le domaine de la navigation et du commerce, les Romains leur accorderont une grande autonomie. Ils choisiront en particulier Beryte, l'actuelle Beyrouth, pour y implanter leur école de droit.

Grâce à leur vocation conjuguée de navigateurs et de marchands, les Phéniciens, ancêtres des Libanais, sont donc les premiers à avoir établi des liens entre l'Orient et l'Occident.

1.1.2 L'enracinement de la foi chrétienne

La Phénicie du I^{er} au VII^{me} siècle après Jésus Christ

Le deuxième facteur qui unira très tôt la Phénicie et l'Occident sera leur adhésion en une même foi. La Phénicie reçut en effet très précocement le message évangélique et sera appelée à devenir par la suite la pierre angulaire du christianisme dans cette région.

Deux raisons expliquent ce phénomène. Au cours des millénaires précédents, les Hébreux, s'étant installés en Palestine, avaient entretenu des relations privilégiées avec les Phéniciens. La Palestine occupe en effet la région qui se trouve juste au sud de la Phénicie. D'autre part, le caractère navigateur et marchand des Phéniciens favorisera la propagation du message évangélique dans les ports phéniciens, lieux où l'on parlait usuellement la langue du Christ, l'araméen.

La Phénicie ne fut pas pour autant une terre chrétienne au cours des premiers siècles. Elle resta fidèle à la religion polythéiste des Romains et ce jusqu'au règne de l'empereur Constantin qui accorda la liberté de culte aux chrétiens en 313. Jusqu'à cette date, les chrétiens furent l'objet d'un grand nombre de persécutions.

La création de l'Empire byzantin favorisera en 395 le développement du christianisme en Orient. La Phénicie sera à cette époque scindée en deux provinces : la Phénicie maritime dont la capitale sera Tyr, et la Phénicie libanaise. Les événements qui montrent les progrès du christianisme à cette époque sont nombreux : édifications de basilique sur les lieux de la passion du Christ, nombreuses conversions, vénération de reliques avec la découverte de la Sainte Croix et du saint Sépulcre. Cette époque sera surtout celle de la naissance à Cyr près d'Antioche de la communauté Maronite. Les Maronites sont à l'origine une communauté de moines, disciples de saint Maroun. L'Eglise Maronite n'a pas pour seules missions la prédication, la catéchèse et les œuvres sociales. Les monastères sont aussi des coopératives agricoles, des lieux de réunion, des ateliers ou des hospices ouverts à tous les fidèles. Leur influence culturelle et spirituelle sera déterminante dans l'histoire du futur Liban.

L'empire romain byzantin devenu officiellement chrétien en 394 (proclamation du christianisme comme religion d'état par l'empereur Théodose) sera cependant confronté à deux types de menace. D'une part, l'empire souffrira d'un manque de cohésion et d'unité que ce soit sur le plan spirituel (le paganisme était loin d'avoir disparu) ou sur le plan culturel. Les populations montreront en particulier un attachement farouche à la langue araméenne et refuseront le latin et le grec. D'autre part, la stabilité de l'empire sera mise en danger par les querelles dogmatiques qui diviseront les chrétiens. Ce sera l'époque des grandes hérésies, en particulier l'arianisme qui ne reconnaissait que la nature humaine du Christ et le monophysisme qui à l'inverse ne reconnaissait que sa nature divine. De nombreuses élites seront séduites par ces hérésies. Les Maronites, en revanche, resteront fidèles à l'Évangile malgré les persécutions.

Le développement d'un christianisme naissant n'empêchera pas l'empire romain de connaître un déclin progressif durant les V^e et VI^e siècles. L'empire romain de Rome tombera aux mains des barbares en 476, celui de Byzance avec l'empereur Justinien résistera aux Perses qui voulaient envahir la Syrie au VI^e siècle. Le successeur de Justinien, Héraclius fit face au VII^e siècle une nouvelle fois aux Perses qui s'étaient emparés de Jérusalem. Finalement, à partir de 636, date de la bataille du Yarmouk, les Arabes s'empareront progressivement de toute la région.

1.2 L'affirmation de l'exception libanaise

L'ère des dynasties arabes : (661-1171)

Pendant cinq siècles, la domination musulmane arabe s'étendra sur l'ensemble du Proche-Orient. Le paradoxe réside dans le fait que c'est pendant cette période, ainsi que sous l'occupation turque (1250-1918), que s'affirmera progressivement l'exception libanaise dans le droit fil de celle du peuple phénicien. Les trois dynasties arabes qui vont se succéder de 661 à 1171 vont en effet être l'occasion pour la minorité chrétienne, que constitue la communauté maronite, de montrer son attachement à son identité, sa foi et sa liberté avec l'aide occasionnelle des Byzantins

1.2.1 La dynastie des Omeyyades

Ses souverains règneront pendant plus d'un siècle. De confession sunnite², le bilan de cette dynastie aura été de vaincre les dissidents chiites³ et kharidjites et d'établir l'unité de l'Islam de l'Espagne jusqu'aux frontières de l'Inde en passant par l'Afrique du Nord. Les chrétiens, dont le sort était peu enviable (taxes et contraintes multiples), réussirent cependant à avoir une certaine influence en participant au développement économique de la région. Beyrouth deviendra en particulier le débouché maritime de Damas, Saïda et Tyr accueilleront un grand nombre d'artisans et d'arsenaux et Tripoli aura un rôle culturel et militaire.

750 verra la fin des Omeyyades qui, sous la pression de l'anarchie, laisseront la place aux Abbassides.

1.2.2 La dynastie des Abbassides

Ses souverains règneront jusqu'en 1258 et sera essentiellement marqué par Haroun al Rachid (786-958). Ce fut lui qui, en effet, entretiendra avec Charlemagne des relations basées sur la protection des Chrétiens en confortant les populations chrétiennes du Liban et de la Syrie. C'est à cette époque que fut abandonnée la langue grecque au bénéfice des langues arabe et araméenne. Cette langue, celle des premiers Chrétiens, fut précieusement conservée par les Eglises maronites, syriennes et chaldéennes.

Sous le règne de cette dynastie, deux minorités ethniques qui constitueront les principales communautés religieuses du futur Liban viendront chercher refuge dans le Mont Liban. Les Maronites furent en effet persécutés par les Monophysites parce qu'ils étaient

² Les sunnites sont des musulmans qui suivent les enseignements tirés de la Sunna " c'est à dire la voie ou la tradition", constituée par l'ensemble des Hadiths " somme des paroles, faits et gestes attribués au Prophète Mahomet ". Les sunnites libanais seraient environ 500 000, auxquels il faut ajouter près de 300 000 réfugiés palestiniens sunnites.

³ Le chiisme est constitué à l'origine par les partisans de Ali "le quatrième Calife", gendre du prophète Mahomet qui revendique pour lui et ses descendants, "les 12 Imams", la succession du prophète. Les trois premiers sont Ali et ses deux fils Al-Hassan et Al-Houssein. Al-Houssein connut le martyre à Karbala (Iraq) en 680 par les califes sunnites, ce qui marqua la rupture entre chiisme et sunnisme ; ce drame est commémoré par la fête annuelle de l'Achoura ; le douzième est Mohamed El Mehdi qui disparut mystérieusement en 874 et qui est le "Mehdi attendu " dont le retour doit faire triompher la vérité et la justice sur terre. Les chiites libanais sont environ 900 000.

restés fidèles à Rome, puis par les Musulmans. Les Druzes⁴, Musulmans d'origine chiites furent pourchassés par les Musulmans orthodoxes pour avoir suivi Darazi qui prêchait une doctrine hérétique. Ils se réfugièrent dans les montagnes du Hauran puis gagneront par la suite la Bekaa et le Mont Liban.

1.2.3 La dynastie Fatimide

Contrairement aux Ommeyyades et aux Abbassides, cette dynastie est de confession chiite. Son nom vient de Fatima la fille du prophète, qui sera la fondatrice de la ville du Caire. Ils occuperont la région à partir de 909. Les Fatimides s'empareront de la Syrie centrale en 972 et contrôleront le littoral libanais grâce à leur flotte basée en Egypte. C'est sous le règne de Al Hakim que le Saint Sépulcre a été détruit et qu'un grand nombre de Chrétiens fut persécuté. Le Califat des Fatimides sera vite remplacé par le Sultanat turc ayyoubide de Salah ed Dine (Saladin), qui les vainquit en 1171.

1.2.4 Les tentatives de l'empereur de Byzance

Pendant toute cette période, l'empereur de Byzance, le Basileus, chassé d'Orient depuis le VII^e siècle, montra son incapacité à s'opposer aux musulmans. Il privilégia donc la défensive. Soutenu par les Maronites à partir du Mont Liban, il tenta cependant des raids à travers la Syrie. Il faut attendre 944, pour que le Byzantin Jean Gourgen s'attaque à l'émir d'Edesse. Les années 970 verront les deux empereurs successifs, Nicéphore Phocas et Jean Tzimiscés, s'emparer d'Antioche, de la Syrie et des villes de Byblos, Beyrouth et Saïda alors que Tripoli restera aux mains des Fatimides. Ces villes seront d'ailleurs vite reprises par ces mêmes Fatimides.

En 1071, toute l'Asie Mineure, l'actuelle Turquie, sera occupée par les Turcs Seldjoukides. L'empereur Alexis I^{er} Comnène fera alors appel à Rome et à l'Europe. Le pape Urbain II répondra à cet appel en prêchant à Clermont en 1095 la première croisade.

Nous l'avons vu, entre les VII^e et XI^e siècles, le Proche Orient aura été le lieu d'affrontement entre Musulmans et Byzantins et entre Sunnites et Chiites. Mais, fait important pour notre étude, seuls les Maronites et, dans une moindre mesure, les Druzes, retirés au Mont Liban, parviendront à préserver leur identité, leur culture et leur liberté avec l'aide des Byzantins. Cette exception maronite et druze sera le premier signe révélateur d'une volonté de maintenir, avec l'aide occasionnelle des Byzantins, foi, espérance et liberté.

⁴ L'origine des Druzes remonte au vizir Natchekin Darazi, duquel la communauté tirerait son nom. Darazi proclama la divinité d'Hakim, divinité qui sera admise par certaines populations de Syrie et des environs de mont Haramoun au Liban. La doctrine du druzisme est consignée dans les "lettres de la sagesse" "Rassaël el Hikma" à laquelle auraient participé les prêcheurs Hamza-el-Mortada et el Moctana. A la mort de ce dernier en 1042 l'admission au sein de la communauté des croyants fut suspendue et tout prosélytisme interdit. La doctrine se caractérise par les croyances suivantes : Messianisme (retour de Hakim à la fin des temps) et croyance en la réincarnation des âmes. Il y aurait environ 200 000 Druzes au Liban.

1.3 L'établissement de liens privilégiés avec la France

Les croisades (1099-1291)

1.3.1 La victoire des Francs

La croisade prêchée par Urbain II mobilisera l'Europe entière et Jérusalem sera aux mains des croisés le 15 juillet 1099. La victoire des francs sera essentiellement due à la division au sein des forces musulmanes. D'une part, les Turcs Seldjoukides, sunnites de confession et qui relevaient du calife abbasside de Bagdad, s'opposaient aux Arabes chiïtes et relevant du calife fatimide du Caire. D'autre part les Turcs Seldjoukides, morcelés en Sultanats rivaux, étaient l'objet de luttes intestines.

La victoire des Francs sera à l'origine de la création des quatre Etats latins de la Syrie franque : le Royaume de Jérusalem, la Principauté d'Antioche, le Comté d'Edesse et le Comté de Tripoli.

1.3.2 Les faiblesses des Etats latins

Ces Etats latins présentaient de nombreuses faiblesses. Première faiblesse : les croisés n'occuperont jamais Alep et Damas, villes d'importance tenues par les Musulmans, et ne s'installeront en fait que sur une bande côtière d'une profondeur de quarante kilomètres. Seconde faiblesse : ils manqueront d'un apport suffisant en personnels venus d'Europe et ne pourront ainsi réaliser une véritable colonie de peuplement comme fut initialement leur intention. Troisième faiblesse : malgré de nombreux efforts pour maintenir l'unité, les Francs et les Byzantins seront l'objet de rivalités incessantes. Enfin et surtout, au contraire des Chrétiens, les Musulmans retrouveront leur unité en particulier grâce à des chefs comme le sultan turc ayyoubide Saladin. Le Comté d'Edesse tombera aux mains des Musulmans en 1146. Saladin s'emparera de l'Egypte détenue par les Fatimides en 1171 et vaincra les Croisés aux cornes de Hattin en 1187. Cette victoire entraînera la chute de Jérusalem et provoquera progressivement celle de toute la Syrie franque.

Il est important de noter que les dernières places tenues par les croisés, à l'exception d'Antioche, seront précisément les villes littorales de l'ancienne Phénicie : Tripoli, Beyrouth, Tyr et Sidon.

1.3.3 L'influence des croisades

Territorialement, l'actuel Liban représente pour l'essentiel la partie Nord du Royaume de Jérusalem et dans une moindre part, une partie du Comté de Tripoli. Les Croisés y implanteront leurs structures féodales : chaque Etat sera divisé en seigneuries et en fiefs. Les populations seront astreintes aux redevances féodales comme la capitation et la corvée.

Pour se prémunir de l'agression des Musulmans, les Francs bâtiront un grand nombre de forteresses. On peut citer au Liban ou dans ses pourtours immédiats, le Krak des Chevaliers construit au XII^e siècle, le château de Akkar au pied du Mont Liban, le château de Beaufort, la citadelle de Banyas au pied du Mont Hermon.

Mais la caractéristique de la Phénicie d'hier comme celle du Liban d'aujourd'hui est l'importance accordée à leurs ports. Les Croisés n'auront de cesse de les protéger en bâtissant des forteresses comme le château de Saint Gilles à Tripoli, le château des Croisés à Byblos et les châteaux de Mer et de Terre à Sidon. Ces cités portuaires, une fois défendues permettront

l'arrivée des renforts venus d'Europe. Mais surtout, ils assureront les échanges commerciaux entre les Etats latins et l'Europe et au sein de ces Etats.

1.3.4 Le rôle de saint Louis

Saint Louis a profondément marqué le Liban et en particulier la communauté maronite. De retour de captivité d'Egypte (échec de la VII^e Croisade à Mansourah), il réorganisera les Etats latins. C'est à cette époque qu'il entretiendra des relations très étroites avec les Maronites. Ceux-ci, comme nous l'avons vu, alors qu'ils étaient originaires d'Antioche, s'étaient réfugiés au Mont Liban au cours des VIII^e et IX^e siècles pour fuir les persécutions de leurs coreligionnaires monophysites puis celles des Musulmans. Leur détermination à vivre leur foi et leur liberté dans ces montagnes les attacheront à jamais à la terre libanaise. Les relations entre Croisés et Maronites seront bilatérales : les Croisés pourront compter sur les Maronites pour les aider dans leurs combats ; en contrepartie, les Croisés les assureront d'une certaine sécurité et leur permettront de renouer avec Rome et L'Europe.

La France sera au centre de ces relations entretenues entre Liban et Europe. C'est en effet sous la houlette du roi saint Louis qui considèrera les Maronites comme ses propres sujets, que commencera cette longue amitié entre France et Liban. Saint Louis adressera en 1250 une lettre⁵ au Grand Emir de Maronites et aux Patriarches et évêques de cette communauté, lettre dans laquelle il engageait ses successeurs et lui-même à protéger les Maronites.

Cette déclaration, confirmée par Louis XIV qui demandera au sultan ottoman l'autorisation de pouvoir exercer sur le peuple maronite une protection particulière, rétablira les liens établis originellement par la Phénicie entre Orient et Occident. C'est cette déclaration qui mettra en évidence l'existence de relations culturelles, politiques et religieuses entre une nation orientale de confession essentiellement chrétienne maronite et une nation occidentale, la France.

1.4 L'émancipation du Liban

L'ère des Sultanats mamelouks et la domination ottomane

Nous l'avons vu, l'ère des califats arabes permit au Liban d'affirmer son exception. Celle des sultanats mamelouks et ottomans sera l'occasion pour lui de s'émanciper vis à vis de la domination musulmane.

⁵ Extrait de la lettre adressée par saint Louis en 1250 au grand Emir des Maronites : « *En vérité, notre amitié sincère, que nous avons commencé à ressentir envers la nation maronite lors de notre relâche à Chypre s'est redoublée aujourd'hui davantage et nous sommes persuadés que cette nation, que nous trouvons établis sous le nom de saint Maron, est une partie de la nation française ; car son amitié pour les Français ressemble à l'amitié que les Français se portent entre eux. En conséquence, il est juste que vous et tous les Maronites jouissiez de la protection dont les Français jouissent près de nous, et que vous soyez admis dans les emplois comme ils le sont eux-mêmes. (...) Pour nous et nos successeurs sur le trône de France, nous vous promettons de vous donner à vous et à tout votre peuple, notre protection spéciale, comme nous la donnons aux Français eux-mêmes, et nous nous emploierons en toutes circonstances à tout ce qui contribuera à votre prospérité.* »

1.4.1 L'ère des sultanats mamelouks(1250-1516)

En 1250, les Mamelouks, milices créées par Saladin s'empareront du Caire et succéderont aux Sultanats turcs Seldjoukides et ayyoubides. Ce sont eux qui chasseront les derniers croisés de Terre Sainte. Ils accorderont une réelle autonomie aux cités portuaires du Liban. La famille Lusignan, héritière des anciens rois de Jérusalem et retirée à Chypre, entretiendra ainsi des liens commerciaux avec la ville de Beyrouth.

Les Mamelouks seront en fait très attachés à conserver des liens entre Orient et Occident. Ils permettront ainsi de nombreux pèlerinages en Terre Sainte et implanteront des consuls étrangers dans les principales cités. C'est aussi au cours de cette période qu'émergeront au Liban de puissantes dynasties féodales sur lesquelles s'appuiera le pouvoir mamelouk pour administrer le Liban: les Tanoukh, Chrétiens devenus Musulmans puis Druzes; les Maan, Druzes occupant principalement le Chouf, les Chehab, Sunnites et Chrétiens de la région sud de la Bekaa. Ces deux dernières acquerront la confiance des Turcs ottomans et réussiront progressivement à fédérer les peuples des montagnes.

1.4.2 La domination ottomane (1516-1918)

En 1516, les Ottomans de Selim I^{er} écrasèrent les Mamelouks à Dabiq près d'Alek. Ils occuperont ainsi la presque totalité du Proche-Orient pendant quatre cents ans. Ne voulant pas se confronter aux populations des montagnes réputées farouches, ils n'occuperont au Liban que les villes côtières et la plaine littorale. Ceci explique l'autonomie substantielle des émirs libanais chargés de maintenir l'ordre et de percevoir l'impôt.

1.4.2.1 L'affirmation d'une double culture

L'administration des émirs

De 1516 à 1840, le Liban aura été en effet administré par des émirs qui s'efforceront d'affirmer avec force son identité fondée sur une double culture orientale et occidentale et sur une vocation de symbiose entre les confessions. C'est l'époque où les liens établis entre Français et Libanais à l'époque des croisades furent renforcés sous François I^{er} qui, en signant les capitulations avec le sultan ottoman Soliman le Magnifique (1535), s'octroyait un droit de regard sur le sort des sujets français établis en Orient et *mutatis mutandis* le droit de protéger et assister les Chrétiens du Levant. Le Liban apparaîtra comme une nation capable de s'émanciper au point de remplacer le sultanat ottoman en place. Ce fait restera unique dans toute l'histoire de l'Empire ottoman. Deux grandes familles d'aristocratie libanaise sauront s'élever au-dessus de la mêlée et imposer leur gouvernement sur la montagne: ce seront d'abord les émirs druzes de la famille Maan (1516-1697), puis les émirs Chehab (1697-1841), Musulmans sunnites à l'origine, alliés par le sang aux Maan, convertis par la suite au milieu du XVIII^e siècle au christianisme, ce qui devrait contribuer à faire passer la prépondérance politique au Liban des mains de l'aristocratie druze à celle des Maronites. Deux émirs, en particulier, parviendront à étendre leur domination sur tout le Liban en établissant des relations avec l'Occident: Fakhr ed Dine II Maan et Bechir II Chehab.

L'émir Fakhr ed Dine II Maan (1590-1635)

De confession druze, il facilitera la fusion des différentes communautés religieuses présentes au Liban: druze, sunnite, chiite, maronite orthodoxe, melkite, juive etc. Les Chrétiens placés sous son autorité furent les seuls à cette période à pouvoir pratiquer sans

restriction leur religion. Il entretiendra des relations privilégiées avec de grandes familles européennes, notamment les Médicis, Grands-ducs de Toscane, avec qui il signera un traité d'entraide pour se garder des Ottomans. Ceux-ci s'empareront de la montagne druze, ce qui provoquera l'exil de Fakhr ed Dine II en Toscane pendant cinq ans. Il sera rétabli Grand Emir en 1623 et il étendra son autorité au Liban jusqu'à Banyas et Palmyre en Syrie. Le sultan ottoman Mourad IV, craignant que l'émir brigue le sultanat, mobilisera toute la Willaya de Damas et capturera l'émir après la bataille de Hasbaïya. Ce dernier fut décapité le 13 avril 1635 à Istanbul.

Fakhr ed Dine II fut mis à mort parce qu'il représentait en fait le symbole d'un pays en lutte pour l'indépendance et la liberté de son pays. Il s'était appuyé pour cela sur les deux communautés qui allaient former le noyau du Liban, les Maronites et les Druzes.

L'émir Bechir II Chehab (1789-1840)

Les Chehab, successeur des Maan à partir de 1697, continuèrent la politique d'indépendance et d'émancipation du Liban mais avec des résultats beaucoup moins probants, les circonstances ayant beaucoup évolué. On peut noter en particulier de profondes rivalités existant entre communautés locales entretenues par des ingérences étrangères de la part de l'Égypte, de l'Angleterre et de l'Autriche. Bechir II, qui était de confession chrétienne (sunnite converti), s'appuiera cependant ouvertement sur les Maronites pour apporter à son pays des années de paix et de prospérité.

Allié avec l'Égypte de Mohamed Ali, en lutte contre les Ottomans, il dut malheureusement mater avec l'aide de certains Maronites la révolte druze contre la conscription ordonnée par les Égyptiens. Ce sera le début du différend qui opposera Druzes et Maronites et qui provoquera, par la suite, la vengeance des Druzes.

En 1840, le peuple libanais, toute religion confondue, se soulèvera contre l'occupant égyptien. Les Ottomans en profiteront, avec l'aide des Anglais et des Autrichiens, pour chasser les Égyptiens des territoires qu'ils occupaient. Ils exilèrent Bechir II, qui s'était compromis avec eux, à Malte puis à Istanbul. Il y mourut en 1850.

1.4.2.2 La rupture de la symbiose maronito-druze

Le Liban ayant pris une telle indépendance d'esprit, il ne pouvait être question de lui faire réintégrer l'administration directe des provinces de l'Empire. De plus, Bechir III, le successeur de Bechir II, ne parvint pas à empêcher les terribles conflits qui opposaient Druzes et Maronites. Le Mont Liban sera en effet déchiré par la rivalité franco-anglaise en Méditerranée. Les Français pousseront les Maronites à s'émanciper de la tutelle ottomane ; les Anglais contreront leur influence en soutenant et en armant une alliance de la communauté druze avec les Ottomans. Sous l'impulsion des Grandes Puissances, un nouveau régime d'administration sera instauré : un gouverneur de district (kaïmakam) maronite s'occupera du Liban Nord et un gouverneur de district druze du Liban Sud.

Cette nouvelle organisation était loin d'être satisfaisante car elle provoqua de facto une fracture au sein de l'unité libanaise. Elle permit évidemment à l'Empire ottoman de consacrer la rupture de la symbiose maronito-druze qui fit les beaux jours de l'Emirat libanais. En 1860, Druzes et Musulmans massacreront les Chrétiens de la région. Le chiffre de 5 000 Chrétiens assassinés est annoncé pour la seule journée du 9 juillet et dans la seule ville de Damas, ancienne capitale de l'Empire omeyyade qui vécut les plus beaux jours de la symbiose du christianisme et de l'Islam arabe au début de la conquête islamique. La mosquée des Omeyyades à Damas fut d'ailleurs longtemps un double lieu de culte où Chrétiens et Musulmans priaient côte à côte chacun selon sa foi. Heureusement l'émir algérien Abd el

Kader intervint pour stopper ces massacres organisés. Ces derniers ne pouvaient que prouver une intention ferme d'éradiquer la présence chrétienne au Liban et dans ses environs.

Napoléon III dépêcha alors un corps expéditionnaire de 7 000 hommes pour tenter de secourir les Chrétiens. Les Français instaureront un nouveau régime sous forme de province autonome (Mutassarifat). Fait notable, confirmant à la fois la prépondérance chrétienne au Liban et le caractère exclusivement communautaire du pouvoir politique dans le pays, le gouverneur ottoman doit être, aux termes du protocole, de confession chrétienne. Le protocole du 9 juin 1861 laisse le Liban amputé territorialement de la plaine de la Bekaa et du Sud Liban : le « Petit Liban ». En 1915, les Turcs supprimeront leur autonomie aux Libanais, qui seront très fortement réprimés. En 1916, les Anglais libèreront la région et les accords de Sykes-Picot attribueront aux Français la Syrie et le Liban. Le 28 avril 1920, la conférence de San Remo placera ces deux pays sous mandat français.

1.5 Le mandat français (1918-1943)

Le 31 août 1920, le Général Gouraud, Haut Commissaire, proclamera le « Grand Liban » ; le Liban retrouvera ainsi les villes et régions dont on l'avait amputé après l'intervention décidée par Napoléon III.

La Syrie qui avait été scindée en circonscriptions administratives par les Ottomans, sera alors découpée en quatre départements différents, celui de Damas, celui d'Alep, celui du territoire des Alaouites et celui du Djebel Druze. On peut noter que la division de la Syrie contrevenait à la lettre de la charte du mandat stipulant que la France était chargée de préparer à l'indépendance « *la Syrie et le Liban* ». On le voit, le Liban était donc défini comme entité souveraine par la Société des Nations et non comme une partie de la Syrie. Sous l'impulsion du Général De Gaulle, cette dernière deviendra une république en 1941.

1.5.1 Un bilan économique et culturel positif

Malgré la tragique répression des révoltes druzes par l'armée française en 1925, la période du mandat français sera une période de paix et de développement grâce en particulier aux élites chrétiennes qui sauront confronter leur double culture orientale et occidentale : réalisation d'équipements routiers, ferroviaires et portuaires ; construction de l'aéroport de Rayak dans la Bekaa ; scolarisation de la jeunesse chrétienne et musulmane grâce à l'implantation de nombreuses communautés catholiques ; développement de l'agriculture et du commerce ; importance des investissements et du système bancaire qui fera du Liban la première place financière du Moyen Orient.

1.5.2 La principale faiblesse : les divisions internes

Les divisions internes propres au Liban seront exacerbées par le développement du pays. Les richesses seront inégalement réparties entre zones urbaines et zones rurales, entre communautés riches et pauvres, entre Chrétiens et Musulmans. Deux grands courants seront d'autre part opposés : celui à dominante chrétienne partisan d'une indépendance du Liban et celui à dominante musulmane partisan d'un rattachement à la Grande Syrie. Ces courants seront matérialisés par la création de groupements paramilitaires (Kataïebs de Pierre Gemayel, Najjada d'obédience islamiste etc.).

La répartition des plus hautes fonctions de l'Etat et de l'administration entre les communautés, dans une stricte hiérarchie rendra le système précaire, car favorisant un système de castes empreint de démagogie et de corruption. Les Maronites auront ainsi la présidence de la République, les Sunnites la fonction de Premier ministre, les Chiites, la présidence de la Chambre des députés, les Chrétiens grecs orthodoxes la vice-présidence de la Chambre et du Conseil des ministres. Les Druzes seront un peu les laissés-pour-compte de cette répartition même si le chef d'état-major de l'armée appartiendra traditionnellement à cette communauté. Ce système, le Confessionnalisme, est encore en vigueur aujourd'hui malgré les accords de Taëf qui voulaient l'abolir. Jusqu'en 1936, date du traité qui préparait la fin du régime mandataire, la France s'occupera des affaires étrangères

Dernier pôle de divergence, cette fois au sein de la communauté maronite, deux courants politiques s'affronteront jusqu'à l'indépendance du pays en 1943. L'un, très proche de la France, considérait que le Liban était avant tout une terre chrétienne qu'il fallait protéger de l'Islam, chose ne pouvant être réalisée que par la France. L'autre représenté par Bechara El Khoury considérait que le Liban était un état arabe comme les autres. Ce fut lui qui finalement l'emporta avec l'aide des Britanniques. Suite au triste épisode de juin et juillet 1941, pendant lequel les Anglais et les forces du Général De Gaulle s'empareront du Liban et de la Syrie en chassant l'armée française du Levant, Bechara El Khoury, le candidat à la présidence soutenu par les Anglais, déclarera avec son Premier ministre, le sunnite Riad El Sohl, l'indépendance du Liban le 22 novembre 1943.

1.6 Le Liban indépendant

C'est donc dans une certaine confusion que le Liban accèdera pour la première fois à son indépendance, période difficile qui sera marquée par deux événements majeurs, l'instauration du pacte national et la création d'Israël. Elle aboutira en 1975 à une guerre terrible qui durera quinze années.

1.6.1 Le Pacte National

Le Pacte National mis en place par Bechara El Khoury et Riad El Sohl n'a jamais été écrit. Il consistait à définir les tâches politiques de chacune des communautés, maronite, chiite, sunnite et druze, et surtout à s'affranchir de l'influence de l'Europe et de L'Orient musulman. Dans les faits, il n'a jamais été respecté. Le mandat français avait eu pour principal mérite de faire perdurer les liens ancestraux existant entre le Liban et l'Occident. En 1945, un événement de taille allait ternir ces relations : la participation du Liban, sous la houlette de Bechara El Khoury, à la fondation de la Ligue arabe. La réaction des Maronites fut immédiate : leur patriarche demandera aussitôt un traité d'alliance entre la France et le Liban. Ne voulant pas se dédire de sa politique pro-arabe, Bechara El Khoury refusera. Au bilan, les Maronites se sentiront lésés par ce Pacte National, qui trahira son but premier, celui de bâtir un sentiment national commun à toutes les communautés, mais qui, de fait, les fera passer au second plan.

1.6.2 La création d'Israël

1948 sera l'année de la création de l'état d'Israël sur le territoire palestinien. Cet événement d'importance déstabilisera tout le Moyen Orient. L'ensemble des pays arabes rejettera l'état d'Israël. Pour eux, ce nouvel état fut une machine infernale que l'Occident leur

fit éclater à retardement en pleine figure. L'écrasante victoire de 1948, où seront défaites toutes les armées arabes, permettra de porter à 80 % la conquête du territoire palestinien, alors que la décision de partage des Nations unies n'en accordaient que 57 %. Sous l'œil de l'Occident, Israël achèvera pendant la guerre de 1967 la conquête de la Palestine et occupera le Sinaï et les hauteurs du Golan syrien. Durant vingt années, les Arabes verront ainsi l'irrésistible ascension d'Israël, sous le regard des puissances occidentales.

Le Liban, terre d'accueil par excellence, sera le lieu de refuge de 500 000 Palestiniens, ce qui augmentera sa population de plus de 10 %. Cette présence provoquera par la suite l'invasion de l'armée israélienne dans le sud et l'occupation par la Syrie du reste du pays.

1.6.3 Des affrontements régionaux et internationaux sur le sol libanais

Le Liban deviendra alors le terrain de prédilection des affrontements de ses puissants voisins. Il ne pourra s'opposer efficacement aux ingérences et aux pressions des uns et des autres, qui profitant de ses divisions internes, le pousseront vers une situation inextricable. Les événements qui transformeront le Liban en champ de bataille pendant quinze ans seront légions : échec britannique face aux actions israéliennes destinées à terroriser les Palestiniens ; émergence au Moyen Orient d'un puissant Etat juif grâce aux Etats-Unis qui voudront régler le problème palestinien aux dépens du Liban ; entente entre Syrie, rêvant toujours d'une Grande Syrie, et Union soviétique, soucieuse de développer son influence dans la région ; collusion entre Syrie et Egypte de Nasser, transformant Beyrouth en plate-forme de propagande en faveur d'une République Arabe Unie ; attitude inadmissible des Palestiniens réfugiés au Liban qui, à partir des accords du Caire de 1969, se considéreront en pays conquis.

Face à toutes ces menaces, il fallait au Liban un allié capable d'en limiter les effets et de défendre ses intérêts. Son amie de toujours, la France, était toute désignée pour accomplir cette mission. « *S'il est un pays qui puisse revendiquer le droit et à qui s'impose le devoir d'intervenir au Liban, c'est bien la France. Les responsabilités qui sont les siennes ne relèvent pas des droits classiques des Etats, mais des exigences spirituelles de l'Histoire. Aucun pays ne peut les partager avec elle, et elle ne peut les déléguer ou les taire sans se renier* »⁶. Au risque de briser des liens tissés au cours des siècles, elle n'a paradoxalement pas voulu s'engager auprès de son ami d'Orient.

⁶ Michel Hayek, prêtre maronite auteur notamment des *Arabes ou le baptême des larmes*, Gallimard, 1972, dans *le Monde*, 9 juin 1976.

2 Les raisons d'un non-combat

Les liens historiques entretenus par la France et le Liban depuis des siècles vont être très douloureusement mis à l'épreuve pendant le conflit libanais. Malgré les principes politiques établis par le Général De Gaulle concernant la politique de la France au Proche-Orient, l'attitude française au Liban sera essentiellement marquée par l'acceptation du fait palestinien et l'effacement devant la Syrie.

2.1 La politique française au Proche-Orient

2.1.1 Des principes fondés par le général De Gaulle

C'est le général De Gaulle qui a posé les principes qui ont fondé la politique française au Proche-Orient. Ils ont représenté, après l'affaire de Suez et la guerre d'Algérie, une rupture en mettant fin à l'alliance qui unissait la France et Israël et en lui substituant une vision globale et plus équilibrée du Moyen-Orient. Dans ce schéma, le pilier de la présence française restait le Liban pour la défense duquel Paris avait d'ailleurs mis l'embargo, en 1968, sur toutes les armes à destination d'Israël. Le maintien d'une francophonie vivace dans le centre culturel, financier et politique du monde arabe faisait de la France un intermédiaire naturel entre l'Occident et le Moyen-Orient. En outre la fidélité à ses amitiés libanaises, sa détermination à honorer ses engagements moraux et sa capacité à y parvenir représentaient, dans une région sensible aux symboles la preuve de sa puissance. Le général De Gaulle avait, en effet, toujours pensé que la France avait une « mission » à remplir au Levant et il fit de la défense de l'intégrité et de la souveraineté du Liban un principe absolu.

2.1.2 Le déclin de l'influence française au Liban

De la reconnaissance par le président Pompidou en 1970 du « fait palestinien » à la déclaration de Venise, en juin 1980, les deux successeurs du général De Gaulle se désintéresseront du sort de ce petit pays en laissant progressivement le champ libre à l'action de la Syrie, dont les ambitions étaient pourtant connues, et à celle des Etats-Unis⁷.

Après l'élection du Président Mitterrand, l'espoir allait naître. Lors de sa première conférence de presse à l'Élysée, le 24 septembre 1981, le nouveau président de la République déclarait : « *La France considérera qu'elle a des obligations particulières au Liban et répondra à toute démarche qui viendra de son gouvernement légitime* ». Ces propos, on s'en doute, avait mis dans le cœur de chaque libanais le secret espoir qu'après les six premières années de guerre, la France allait enfin se décider à intervenir. En fait, il n'en fut rien et les intentions du nouveau président de la République n'allait guère modifier l'attitude passive de la France vis à vis du Liban. Le président socialiste s'abrita, à l'instar des présidents Pompidou et Giscard d'Estaing, derrière le principe de non-ingérence pour justifier des choix et des abstentions, dont il faut expliquer à présent les raisons.

L'un des enjeux de la crise libanaise consistait à ôter à la France, dans cette région du monde, la prééminence naturelle que lui conféraient son rang de première puissance

⁷ Ce sont les Etats-Unis qui négocièrent les lignes rouges qui délimitèrent les zones d'influence de la Syrie et d'Israël sur le sol libanais, avant que la Syrie n'intervienne officiellement au Liban en 1976.

méditerranéenne et le rôle historique qu'elle y jouait depuis des siècles. La politique de François Mitterrand dans la crise libanaise, comme celle de Valéry Giscard d'Estaing avant lui, s'est caractérisée par deux constantes : l'option palestinienne et l'effacement devant la Syrie.

2.2 Le soutien à la cause palestinienne

L'attitude française pendant la première partie du conflit libanais a consisté à soutenir la cause palestinienne aux dépens du sort du Liban. Elle n'en retirera aucun profit puisqu'elle subira une mise à l'écart diplomatique et politique et sera confrontée malgré tout aux affres du terrorisme.

2.2.1 Un dilemme embarrassant

A partir de la fin des années 60 et en particulier après la guerre des Six Jours⁸ en 1967 et le Septembre Noir jordanien en 1970⁹, l'émergence politico-militaire des Palestiniens sur la scène libanaise posera à la France un dilemme embarrassant, celui de faire le choix de préserver un Liban souverain ou de soutenir la cause palestinienne. Les deux options n'étaient en effet pas compatibles puisque la souveraineté du Liban avait été très largement ébranlée par les empiètements de l'OLP, qui, avec le soutien de tout un monde arabe frustré par ses défaites face à Israël, avait établi sur le territoire de ce pays d'accueil un Etat dans l'Etat, véritable plate-forme pour mener ses opérations de guérilla.

2.2.2 La France privilégie les Palestiniens

La France privilégiera les Palestiniens et plus précisément les Palestiniens du Liban.

En 1974, le ministre des affaires étrangères du président Giscard d'Estaing, Jean Sauvagnargues, se rendra à Beyrouth pour y rencontrer Yasser Arafat, qui s'entretenait ainsi pour la première fois avec un dirigeant occidental. La France voulait ainsi montrer qu'elle n'hésitait pas à sacrifier les intérêts du Liban à ce qu'elle croyait être son intérêt propre, à savoir la préservation de ses liens avec les Etats arabes. Son analyse était fondée sur un double constat : les Arabes avaient érigé la défense des droits des Palestiniens en cause sacrée alors que la survie du Liban ne leur importait peu, d'autant plus qu'ils étaient gênés par le rayonnement du seul pays de la Ligue arabe doté d'un chef d'Etat chrétien. En outre, depuis 1974, en Orient comme en Occident, la vie officielle battait au rythme du pétrole. Dans les déserts des riches monarchies pétrolières défilaient à une cadence insensée chefs d'Etat, ministres, directeurs de banque, entrepreneurs, cadres de firmes multinationales. La France ne fut pas en reste et jugea que l'option palestinienne était sans doute le meilleur moyen de décrocher d'importants contrats pour son approvisionnement énergétique.

Quelques mois à peine après son arrivée au pouvoir, François Mitterrand sera confronté au même dilemme : le Liban ou l'OLP ? Il fera son choix à l'occasion de l'invasion israélienne du Liban en juin 1982 au cours de l'opération « Paix en Galilée ». Cette opération visait en premier lieu l'éradication définitive du sanctuaire palestinien dont la puissance de

⁸ En 1967, Israël déclencha la guerre dite des Six Jours pour empêcher son blocus dans le golfe d'Akaba. Cette guerre se solda par la victoire de l'armée israélienne, qui surprit les troupes égyptiennes grâce à l'appui des porte-avions américains. Elle permit à Israël d'occuper la presqu'île du Sinaï, la rive est du Canal de Suez, le Golan syrien, la Cisjordanie et Jérusalem.

⁹ En septembre 1970, le roi Hussein de Jordanie affronte les combattants palestiniens ; ces derniers, défaits par les troupes bédouines jordaniennes, se sont enfuis vers la Cisjordanie et la Syrie. La Syrie, à son tour, les a repoussés au Liban.

feu croissante était perçue comme menaçante pour la sécurité de l'Etat hébreu. Dès le début de l'offensive israélienne, la France a pris le parti de Yasser Arafat. Peut-être était-ce pour corriger la mauvaise impression laissée dans le monde arabe par le voyage officiel de François Mitterrand en Israël trois mois auparavant. En tout état de cause, cette position aura pour principale conséquence de conforter Yasser Arafat dans sa volonté de ne pas quitter le Liban, alors que le Conseil des ministres libanais s'était clairement prononcé pour un départ de l'OLP et que les alliés locaux des Palestiniens étaient acquis à cette décision. Le 22 juin 1982, François Gutmann, secrétaire général du Quai d'Orsay, déclarait : « *Ce n'est pas au détriment de la cause palestinienne que l'intégrité, l'indépendance, la souveraineté du Liban devraient être rétablies* ». Et de préconiser un désarmement des combattants palestiniens lorsque ceux-ci ... « *disposeront d'un Etat* », solution alors hautement imprévisible.

Un mois après la France proposera avec l'Egypte un projet de résolution au conseil de sécurité des Nations Unies. Cette résolution consistait à organiser le repli des combattants de l'OLP dans leurs camps beyrouthins « *avec leur armement léger* ». Ghassan Tuéni, le délégué du Liban à l'ONU protesta énergiquement contre cette proposition, qui finalement fut refusée suite au veto des Etats-Unis soucieux de l'intérêt d'Israël.

A défaut d'une force de l'ONU, c'est une force multinationale occidentale qui sera envoyée à Beyrouth. Le contingent français y jouera un rôle très précieux pour les Palestiniens puisque l'OLP exigera que l'évacuation de ses combattants du Liban se fasse sous le contrôle des soldats français. Ils devront non seulement garantir la « *sécurité physique* » des combattants mais aussi veiller à « *la dignité de leur départ* ». Paris demandera aux dirigeants libanais de rajouter cette précision dans le document constitutif de la FMI (Force multinationale d'interposition) du 18 août 1982, pour montrer sa volonté de sauver politiquement l'OLP et de conserver un interlocuteur palestinien modéré pour d'éventuelles négociations.

Ces quelques faits illustrent parfaitement la conviction de la France que le problème libanais est inextricablement lié au problème palestinien et que la solution du premier ne pourra se faire que par un règlement global du conflit du Proche-Orient, quitte à mettre en péril l'intégrité, la souveraineté et l'indépendance du Liban.

2.2.3 Pour quel profit ?

La France ne retira aucun profit de son soutien à l'OLP, dont une des conséquences sera de s'attirer les foudres d'Israël. L'armée israélienne bombardera en effet la Résidence des Pins, la demeure de l'ambassadeur de France.

Le retrait prématuré de la FMI et les événements tragiques qui s'ensuivirent (l'assassinat du président élu Bechir Gemayel et les massacres dans les camps palestiniens de Sabra et Chatila) allaient entraîner la constitution d'une nouvelle Force multinationale, dite de sécurité (FMS). La France participera à la FMS mais n'eut droit qu'à un rôle d'appoint. Après le départ de Yasser Arafat et de ses combattants, Israël et le Liban entameront des négociations sous l'égide des Etats-Unis. Leur but était de conclure un accord bilatéral qui devait régir les relations entre les deux Etats après le retrait de l'armée israélienne du Liban. La France fut exclue de ces négociations libano-israélienne. Bien plus, elle ne put se faire entendre à travers le comité de coordination, organe politique de la FMS. Paul-Marc Henry, alors ambassadeur de France à Beyrouth s'en plaignit en déclarant que les questions importantes étaient traitées par « *contact direct et sous forme de liaison confidentielle avec les représentants des Etats-Unis, tant sur le plan militaire que politique* ».

La mise à l'écart politique et diplomatique de la France ne l'empêchera pas de subir les affres du terrorisme car, même en exprimant ses réserves à l'égard de la politique américaine, elle s'y trouvera associée malgré elle et deviendra la cible d'attentats terroristes

au même titre que son partenaire américain. Aux yeux des Etats arabes et de l'Iran, opposés à l'internationalisation du conflit libanais et à une paix libano-israélienne, la France apparaîtra comme engagée dans la même « roue dentée » que les Etats-Unis dont parlait Claude Cheysson, alors ministre des affaires étrangères, quelques jours avant l'attentat contre le poste Drakkar.

2.3 L'effacement devant la Syrie

L'effacement devant la Syrie constitue la seconde grande caractéristique de l'attitude française pendant le conflit libanais. Du terrorisme d'Etat à la cogestion de la crise avec les Etats-Unis, Hafez el-Assad saura utiliser les armes les plus efficaces pour dissuader la France de s'intéresser au sort du Liban. La faiblesse de la France sera surtout marquée par une absence de réaction face au terrorisme syrien et iranien et par son incapacité à affronter, à la fin de la guerre, la détermination du maître de Damas.

2.3.1 Les armes de la Syrie

2.3.1.1 Le terrorisme d'Etat

« Rien ne satisferait davantage [la France] que de constater que son concours n'est pas nécessaire [au Liban] ». Ainsi s'exprimait le président Valéry Giscard d'Estaing en juin 1976 devant Hafez el-Assad qu'il recevait à l'Elysée¹⁰. Le président français se félicitait ainsi publiquement de n'avoir pas à intervenir dans la crise libanaise puisque la Syrie se chargeait d'y rétablir l'ordre. Comme nous l'avons vu, avec François Mitterrand, la partie aurait pu s'annoncer plus coriace avec le déclenchement d'un duel franco-syrien. Mais Hafez el-Assad n'hésitera pas à utiliser le terrorisme d'Etat pour décourager Paris de toute intervention dans la crise libanaise.

Le 3 septembre 1981, Louis Delamare, ambassadeur de France à Beyrouth, sera assassiné par un commando pro-syrien. Jusqu'au printemps 1982, une série d'attentats visera des ressortissants français dans la capitale libanaise. L'opération « Paix en Galilée » ne sera qu'un intermède, et dès 1983, le terrorisme d'Etat recommencera avec pour cibles principales les soldats de la Force multinationale. Les attentats les plus meurtriers seront ceux commis au camion-suicide le 23 octobre 1983 qui détruiront deux immeubles abritant des unités françaises et américaines. Cinquante huit soldats français y trouveront la mort.

Ces attentats furent revendiqués par les Chiites pro-iraniens du Djihad islamique. Ils ont eu l'effet recherché par leurs auteurs : le départ précipité de la Force multinationale. Après la défaite des Palestiniens, Hafez el-Assad a eu ainsi recours à un autre bras déstabilisateur pour empêcher l'Etat libanais renaissant de recouvrer son autorité, le Hezbollah iranien. Cette tentative de restauration ne convint en effet pas non plus à l'ayatollah Khomeyni, qui voulut transformer le Liban en sanctuaire pour exporter sa révolution en s'appuyant sur la communauté chiite¹¹ en constante progression.

¹⁰ *Le Monde*, 19 juin 1976

¹¹ Lors du recensement initial de 1932, les Chiites n'étaient que 155 000 venant derrière les Maronites (228 000) et les Sunnites (178 000). En 1984 la communauté chiite regroupait approximativement un quart de la population de nationalité libanaise et formait, avec les Maronites, la plus nombreuse des communautés du Liban. Réunissant plus de 800 000 âmes, elle représentait à elle seule plus de la moitié des Musulmans, répartis pour le reste en Sunnites, Druzes, Alaouites et Ismaéliens. Le Liban représente, avec l'Irak, la plus forte concentration chiite des Etats de la Ligue arabe.

2.3.1.2 Une aide américaine ponctuelle : l'accord Murphy-Assad

La deuxième arme utilisée par Hafez el-Assad pour diminuer la position de la France au Liban est politique : il n'hésitera pas à cogérer la crise libanaise avec les Etats-Unis, dont la politique était sensiblement différente de celle de la France.

L'exemple le plus frappant est celui de l'accord Murphy-Assad qui eut lieu en 1988, au moment de la fin du mandat d'Amine Gemayel. Pour ménager Hafez el-Assad, qui avait fait savoir aux Etats-Unis qu'il désirait avoir son mot à dire dans l'élection du successeur d'Amine Gemayel, le président Ronald Reagan chargea le sous-secrétaire d'Etat américain, l'ambassadeur Richard Murphy, de négocier avec son homologue syrien le choix du futur président libanais. La Syrie crut ainsi pouvoir imposer son candidat à la succession de Gemayel. Il s'agissait de Mikaël Daher, député maronite de Qobayat. Or cette contrée, limitrophe de la Syrie, était occupée depuis 1976, par les troupes de Hafez el-Assad, ce qui rendait le futur Président fort vulnérable aux pressions syriennes. Le veto des Forces libanaises, fondées par le président assassiné Béchir Gemayel et commandées par Samir Geagea, fit échouer ce projet, mais comme les dirigeants chrétiens se révélèrent incapables de s'entendre sur une personnalité de remplacement, le scrutin n'eut pas lieu à la date prévue. Le président sortant désigna donc le commandant en chef de l'armée, le général Michel Aoun, comme président du gouvernement par intérim, ainsi que la pratique constitutionnelle l'autorisait à le faire. Aussitôt, le régime de Hafez el-Assad empêcha le général de former un cabinet islamo-chrétien. Au lieu de cela, il obligea ses alliés libanais à reconnaître, pour seule légale, l'ancienne équipe présidée par Sélim Hoss (Sunnite), pourtant démissionnaire depuis des mois.

La France prit alors l'initiative de saisir le Conseil de sécurité d'un plan destiné à organiser l'élection présidentielle. Ce plan comportait un volet institutionnel et un volet sécuritaire : réunis sous la présidence du patriarche maronite Nasrallah Sfeir, les dirigeants chrétiens établiraient une liste de cinq noms de candidats que l'on soumettrait ensuite aux dirigeants musulmans, sachant que ces derniers tiendraient compte d'un éventuel veto syrien. Une fois le consensus réuni, le président de la Chambre (Chiite) pourrait convoquer les députés pour procéder à une élection présidentielle qui se déroulerait sous la protection de la FINUL, Force intérimaire des Nations Unies au Liban déployée le long de la frontière libano-israélienne depuis 1978. La surveillance de la régularité du scrutin serait, elle, du ressort d'observateurs de l'ONU. Mais le projet échoua : au court des contacts préliminaires franco-américains, les Etats-Unis indiquèrent qu'après avoir soutenu le candidat Daher, ils ne pouvaient pas se dédire et donc se solidariser avec l'initiative française. La Syrie s'opposa, bien évidemment, par l'intermédiaire de Sélim Hoss, à tout plan susceptible d'internationaliser l'affaire libanaise et, du même coup, de l'écarter plus ou moins du vote.

2.3.2 La faiblesse de la France

2.3.2.1 Une absence de réaction

La responsabilité de la Syrie et de l'Iran ne pouvait être mise en doute dans les nombreux crimes énoncés précédemment. Et pourtant aucune riposte proportionnée ne fut mise en œuvre par la France.

Le type d'argument le plus invoqué est celui d'avancer que la population chiite est la plus déshéritée. C'est, il est vrai, la plus rurale (avec les Maronites) et la plus féodale (avec les Druzes) des communautés libanaises. C'est aussi la moins bien nantie dans la répartition du pouvoir en 1943, encore que le président de la Chambre libanaise, obligatoirement chiite, est le numéro deux du régime constitutionnel libanais. C'est surtout la plus défavorisée dans la

compétition économique car le Sud est riche mais sous-exploité, « périphérique », et, surtout, depuis 1948, au cœur du malstrom palestinien-israélien. Les rares opérations de représailles décidées à Paris se solderont par des échecs. Elles seront mal préparées : une voiture piégée destinée à l'un des sièges de la police politique au centre de Damas pour venger la mort de l'ambassadeur Louis Delamare, explosera en pleine rue, faisant des dizaines de victimes innocentes, ou ébruitées : le secrétaire général du Quai d'Orsay préviendra les Chiites libanais, qui auront le temps d'évacuer la caserne Cheikh-Abdallah près de Baalbek avant le décollage des Super-Etendards qui ne bombarderont que des locaux vides. Suivront une vague d'enlèvements qui restera, elle aussi, sans réaction de la part de la France. La négociation avec les preneurs d'otages sera préférée à la fermeté.

Ces crimes ne seront donc pas condamnés. Ils seront même absous. En novembre 1984, François Mitterrand décidera d'effectuer une visite officielle à Damas, visite qui peut être considérée comme un geste de faiblesse. Il tiendra alors des propos qui montreront son intention de disculper le président syrien : « *Le président Assad a toujours dit que son pays n'était pas coupable et je ne mets pas sa parole en doute. Dans la mesure où la Syrie contribue à faire cesser la guerre civile qui dure depuis dix ans, avec l'accord des dirigeants libanais, qui s'en plaindrait ? (...) Le rôle de la Syrie est différent du nôtre. Nous sommes européens et non de cette région. La Syrie est de cette région, elle est arabe, le Liban l'est aussi. Nul n'ignore les liens intimes entre Syriens et Libanais* »¹². Il nous faut alors comparer ces propos avec ceux du Premier ministre Pierre Mauroy énoncé deux ans auparavant après l'attentat à la voiture piégée contre la chancellerie du 24 mai 1982 : « *La France ne se désintéressera pas de l'avenir du Liban* » car elle « *appartient, comme le Liban, au monde méditerranéen* ». Les méthodes du président syrien ont véritablement eu raison de la volonté initiale de la France du président Mitterrand de s'intéresser au sort du Liban.

2.3.2.2 Son incapacité à affronter la détermination syrienne

Les événements qui concluent le conflit libanais, guerre dite de libération du général Aoun, accords de Taëf et Guerre du Golfe, apporteront maintes preuves de l'incapacité de la France à affronter la détermination de Hafez el-Assad. Chaque fois, malgré les fermes déclarations des dirigeants français, les Libanais, notamment les Chrétiens, assisteront aux reculades du pays dont ils ont longtemps attendu le salut.

Suite à l'embrasement généralisé qui débutera le 14 mars 1989¹³, le général Aoun annoncera le déclenchement d'une guerre de libération contre l'occupant syrien. Désormais et jusqu'au cessez-le-feu qui n'interviendra que le 23 septembre 1989, soit durant six longs mois, la capitale libanaise sera à feu et à sang. Durant ces mois, le général deviendra une figure médiatique en Occident : il dénoncera avec virulence la dictature sanglante du régime syrien, les vastes plantations de drogue se développant à l'abri des troupes syriennes dans la plaine de la Bekaa, les terrorismes fleurissant à partir du Liban. Au mois d'août, alors que l'on redoute une offensive syrienne d'envergure contre le « réduit chrétien » tenu par le général Aoun et les Forces libanaises, la France annoncera l'opération Capselle¹⁴ : le porte-avions Foch qui se dirigera vers les côtes libanaises sera censé jouer un rôle de dissuasion. Cette mobilisation

¹² Propos tenus lors de la conférence de presse conjointe entre les présidents Mitterrand et Assad à l'issue de la visite officielle du chef de l'Etat français en Syrie.

¹³ Le 14 mars 1989, un bombardement inopiné vint frapper des écoliers à Beyrouth Ouest à l'heure de la rentrée des classes. L'origine et la cause de cet acte gratuit de violence, en principe en provenance de Beyrouth Est, resteront l'objet de controverse sans fin, ne permettant pas d'identifier avec certitude les mains criminelles.

¹⁴ La flotte se composait, outre le porte-avions Foch avec ses avions de combat Super-Etendards et ses hélicoptères, de la frégate anti-aérienne Cassard et du transport de chalands de débarquement Orage doté d'un bloc hôpital.

provoquera un tollé en Syrie et dans les milieux pro-syriens du Liban. François Mitterrand, craignant de faire de la surenchère dans l'appui aux « Chrétiens » alors qu'il s'agissait d'appuyer la souveraineté libanaise, se retranchera derrière la nécessité d'assurer la sauvegarde de la communauté française et informera Damas qu'il n'envisageait aucune action militaire contre l'une des parties présentes au Liban ni, bien sûr, contre l'armée syrienne. Rassuré, le président Hafez el-Assad ne percera pas le front stratégique de Souk-el-Gharb commandant l'accès au palais présidentiel de Baabda, mais ne s'en trouvera pas moins encouragé à poursuivre les hostilités pour faire plier Michel Aoun qui avait osé le défier.

Les négociations de Taëf de septembre 1989 ne permettront pas non plus à la France de se prononcer sur l'avenir du Liban. Le « document d'entente nationale »¹⁵ que l'on présentera aux parlementaires libanais convoqués, hors du Liban, à Taëf en Arabie Saoudite, en infraction aux principes élémentaires du droit public, sera rédigé par les Etats-Unis, l'Arabie saoudite et la Syrie. Ce document fut un véritable monstre juridique et un traité inégal voire antidémocratique puisqu'il renforcera les logiques communautaires dans l'exercice du pouvoir et prévoira même la nomination des députés par le conseil des ministres. En aucune façon, il ne sera dans l'intérêt du Liban car il consacra la présence syrienne, rendra plus qu'improbable l'évacuation du sud du Liban par Israël et ouvrira la voie à l'islamisation du pouvoir. Il aurait du pousser la France à dénoncer ses clauses aberrantes. Le président Mitterrand préférera accepter Taëf en démontrant que l'important n'en était pas tant la lettre que l'esprit.

L'offensive alliée contre l'Irak de Saddam Hussein aurait pu permettre à la France de négocier sa participation contre des gages au Liban. Puisque la communauté internationale, conduite alors exclusivement par les Etats-Unis, tenait à faire respecter le droit au Koweït envahi, la France pouvait exiger que le droit soit également honoré au Liban où il est bafoué depuis 1975. C'est d'autant plus vrai que la Syrie, qui s'est voulue avec l'Iran le fer de lance de la lutte contre la Force multinationale d'interposition au Liban constituée par les Etats-Unis, la France et l'Italie en 1983, non seulement votera pour l'envoi de troupes arabes au côté des troupes américaines et des flottes occidentales, mais dépêchera elle-même un contingent de 3 000 hommes qu'elle décidera de faire passer dès la fin du mois d'août à 15 000 hommes. L'Occident en général, et la France en particulier, qui ont pourtant un lourd contentieux avec la Syrie en matière de terrorisme d'Etat, ne sembleront guère gênés par la qualité « démocratique » de ce nouvel allié contre Saddam Hussein.

2.3.3 Un double contentieux

Une des thèses avancées pour expliquer la faiblesse des réactions de la France face au terrorisme syrien est celle de son refus d'admettre que la Syrie lui faisait la guerre par Liban interposé, en utilisant l'arme particulière du terrorisme d'Etat. Cette guerre, un double contentieux entre la France et la Syrie peut l'expliquer.

2.3.3.1 Le niveau sunnite

Le premier niveau du contentieux peut être qualifié de « sunnite ». Les Sunnites, qui forment la majorité de la population syrienne, n'ont jamais admis la création d'un Liban indépendant et dont l'organisation politique et les options culturelles sont fondamentalement différentes des leurs : système pluraliste prévoyant une large participation des Chrétiens à la décision politique, régime économique libéral et ouverture culturelle sur l'Occident. La Syrie considère que le Liban fait partie de la « Grande Syrie ». Cette entité n'a eu pourtant qu'une

¹⁵ Cf.3.1.1.

brève existence légale au VIII^e siècle mais elle figure au programme de partis politiques pan arabes, tel le Baath (Parti de la Résurrection arabe), ou pan syriens, tel le Parti populaire syrien. Les Sunnites syriens du XX^e siècle n'ont en effet pas oublié que Damas a été la capitale du premier grand empire arabe, celui des Omeyyades, et forts de ce titre de noblesse prestigieux, ils appelleront avec beaucoup de force à l'unité arabe, qui deviendra dans la doctrine du Baath, une véritable mystique. A l'époque évoquée ici, soit les années 1965-1970, ils seront aussi fortement imprégnés de gauchisme. Du moins le groupe d'officiers qui dominait alors, sous l'égide du général Salah Jédid, le parti Baath au pouvoir, sera très sensible à la rhétorique de la « guerre populaire », au « rassemblement des forces populaires révolutionnaires » dans le monde arabe. Fidèles aux revendications des Damascènes du temps du mandat, revendications alors relayées par les Sunnites libanais, les dirigeants syriens ne cesseront de reprocher à la France d'être responsable du désordre libanais, conséquence, selon eux, d'un découpage territorial injuste et contre-nature.

2.3.3.2 Le point de vue alaouite

Le deuxième contentieux qui oppose la Syrie à la France est placé sous le point de vue alaouite¹⁶, qui est la minorité religieuse à laquelle appartient Hafez el-Assad. Cette communauté née il y a mille ans d'une dissidence du chiisme et considérée comme hérétique par les oulémas, n'a pu sortir de l'arriération dans laquelle la tenait le pouvoir sunnite depuis des siècles que grâce au mandat de la France, laquelle s'appuya sur les minorités dans son opposition multiséculaire au monde musulman. Dans ce contexte, Paris avait d'abord créé un Etat alaouite, avec pour capitale Lattaquié. Il englobait la région montagneuse située dans le prolongement septentrional du Liban et bordant la Méditerranée jusqu'à la région d'Antioche et d'Alexandrette, cette dernière ayant été cédée par la France à la Turquie en 1939. Mais, aux prises avec une révolte des « nationalistes syriens » de Damas qui revendiquaient « l'unité syrienne » (incluant l'Etat des Alaouites, l'Etat du Djebel druze¹⁷ et le Liban), le gouvernement de Léon Blum (1936) préféra sacrifier ses nouveaux amis sur l'autel de sa tranquillité, en rattachant entités alaouite et druze à l'Etat syrien. Les Alaouites n'ont jamais pardonné à la France sa « trahison ». Depuis qu'ils ont réussi à s'emparer du pouvoir en 1966, ils n'auront de cesse d'humilier l'ancienne puissance mandataire là où elle est vulnérable, c'est à dire essentiellement au Liban. Hafez el-Assad s'appuiera pour cela sur les aspirations sunnites, ce qui confèrera en outre une légitimité nationale à son pouvoir.

Soutien de la cause palestinienne et effacement devant la Syrie, voila les deux constantes de la politique de la France au Liban. La première a été motivée par le souci de plaire aux Etats arabes afin de préserver les intérêts économiques français ; la seconde s'explique par son incapacité politique et morale à faire face au chantage terroriste de Hafez el-Assad. Les résultats de ce non-combat ne sont guère probants : pour la France ce sera le risque de perdre ce point d'appui unique en Orient méditerranéen, pour le Liban la perte de sa souveraineté au profit de la prépondérance syrienne.

¹⁶ Les Alaouites ou Nosayris tirent leur nom d'Ibn Nosayr, chef religieux qui s'était séparé des ismaéliens au neuvième siècle et qui établit une nouvelle doctrine de l'Imamat.

¹⁷ L'Etat du Djebel druze se situait au sud-ouest de la Syrie, comprenant le plateau du Golan (sous souveraineté israélienne depuis sa conquête par Tsahal en 1967), région où les Druzes de Syrie formaient ce qu'on appelait une « minorité compacte ».

3 Le bilan

Le bilan de cette guerre et du non-combat de la France montre le péril qui guette l'exception géopolitique entre Orient et Occident qu'a constitué le couple Liban-France. Les accords de Taëf consacreront la mainmise de Damas sur le Liban et la France verra son influence diminuer considérablement au Proche-Orient.

3.1 *Les accords de Taëf et ses conséquences*

3.1.1 Les dispositions de Taëf

En octobre 1989, les députés libanais, réunis à Taëf, en Arabie saoudite, adopteront un document d' « Entente nationale ». Signés sous l'égide de la Syrie, les accords de Taëf seront salués par l'ensemble du monde arabe et de la communauté internationale. Près d'un demi-siècle après l'indépendance du Liban, en 1943, ce document mettra ainsi fin à la première république libanaise et réaménagera le Pacte national, ce texte non écrit qui, durant trente ans, avait régi les relations intercommunautaires. Le Pacte comportait, certes, des contradictions, des excès, et autorisait certains dérapages, mais il avait le mérite d'exprimer une volonté de vivre ensemble.

Que comportent les dispositions de Taëf? Elles réaffirment solennellement la souveraineté, l'indépendance, la liberté et l'unité du Liban. Elles se prononcent sur le caractère démocratique et parlementaire de la République libanaise, garantissent les libertés publiques et la « liberté d'opinion et de croyance » et proclament l'égalité des citoyens devant la loi. Toutes ces déclarations, qui ne seront en fait que d'intention à en juger par le sort réservé à leurs opposants par les différents gouvernements qui se sont succédés, ne seront guère respectées.

Sur le plan intérieur, la volonté initiale des architectes de Taëf était d'abolir le confessionnalisme. Celui-ci demeurera cependant le fondement politique de la société libanaise. En fait aucun des acteurs de la scène libanaise n'a véritablement intérêt à le démanteler. Les Musulmans craignent en effet que la laïcité remette en cause le statut personnel, qui relève des seuls tribunaux religieux ; les Chrétiens, quant à eux revendiquent cette laïcité depuis quarante ans, seule garantie face à l'islamisation rampante du Liban. L'accord de Taëf ne devait donc constituer qu'un simple réaménagement du « règlement intérieur » du Liban. Dans les faits, ce nouveau règlement intérieur ne reflètera pas la réalité sur le terrain. Politiquement, le texte signé à Taëf redistribue les rôles entre le législatif et l'exécutif, et en précise l'étendue. Le président de la Chambre des députés, qui appartient toujours à la communauté chiite, voit ainsi ses pouvoirs renforcés. Son mandat, qui passe d'un an renouvelable à quatre ans, le met désormais à l'abri des négociations et des marchandages dont sa fonction était jusque-là l'enjeu. Cette disposition lui permet également de renforcer son autorité sur les députés, dont une des fonctions sera d'élire le président de la République. Rappelons que le texte prévoit la nomination des députés par le conseil des ministres. Le président de la République, toujours issu de la communauté maronite, se trouve ainsi dépouillé de toute autorité. Il n'est plus un président actif, encore moins un président arbitre comme le voulait la Constitution de 1926. Le principal bénéficiaire de ce déclin de la fonction présidentielle est le président du Conseil des ministres, autre composante de l'exécutif de confession sunnite. Ce renforcement politique du président du Conseil au dépend de la fonction présidentielle a des conséquences confessionnelles puisque la communauté sunnite apparaît comme le grand vainqueur de la guerre du Liban. La communauté sunnite ne disposait certes pas de milices, au contraire des trois autres (maronite, chiite et druze) et l'on

sait combien ces milices se sont souvent substituées à l'Etat tout au long du conflit dans les régions placées sous leur contrôle. Cela n'empêchera pas la présidence du Conseil de devenir le véritable centre de décision du pouvoir.

Sur le plan extérieur, le mérite des premiers accords de Taëf était uniquement de stipuler le retrait total des troupes syriennes du territoire libanais dans les deux ans après la constitution d'un gouvernement dit « d'entente nationale ». Cependant la version qui sera soumise à Taëf aux députés libanais ne mentionnera plus le départ définitif de troupes syriennes mais uniquement leur redéploiement sur la ligne de crêtes et dans tout le versant ouest du Liban¹⁸. Elle consacrera aussi la notion de relations « privilégiées » que prétend entretenir la Syrie avec le Liban¹⁹, soit celle d'un protectorat déguisé.

3.1.2 Les perdants de Taëf

La communauté druze n'a rien obtenu de substantiel à l'issue des accords de Taëf. La personnalité de Walid Joublatt, ancien dirigeant d'un « Mouvement national » qui transcendait les clivages communautaires, en a fait un chef féodal druze. Son prestige n'est donc pas entamé, à l'inverse de celui des dirigeants chrétiens. Il espérait ainsi obtenir de Taëf une représentation politique conséquente. Il n'en fut rien car il en sortit affaibli, même s'il obtint la promesse de faire attribuer à la communauté la présidence du futur Sénat, qui ne sera mise en place qu'après l'abolition du communautarisme. Certes, la communauté druze ne représente que 7 à 8 % de la population, mais elle n'en constitue pas moins depuis la création de l'Etat l'une des composantes fondamentales du tissu politique et social du pays. Il faut ajouter que, depuis septembre 1983, les Druzes contrôlent entièrement la région du Chouf qui s'est vidée de la grande majorité de ses habitants chrétiens. Ils considèrent donc qu'il existe un décalage entre leurs poids symbolique et géographique et la quasi-exclusion politique dont ils font l'objet, ce qui n'est pas sans créer un profond sentiment de frustration.

Les Chiites représentent aujourd'hui la plus nombreuse des communautés du pays alors, qu'hier, ils n'occupaient qu'une partie du sud Liban et de la vallée de la Bekaa. Pourtant, les accords de Taëf ne leur ont pas attribué ce que leur supériorité numérique pouvait espérer. Ils n'ont en fait obtenu qu'un renforcement du rôle du président de l'Assemblée nationale. Ceci explique le succès grandissant dans leurs rangs d'organisations extrémistes comme Amal ou le Hezbollah, qui proposent aux attentes de la population une réponse radicale.

Mais les grands perdants de Taëf seront les Chrétiens. A leur charge, il faut certes mentionner l'affrontement entre Michel Aoun et les milices chrétiennes, les divisions de la communauté, l'absence de projet chrétien cohérent, leur incapacité à renouveler la classe politique. Mais la perte d'influence des Chrétiens au Liban sera principalement expliquée par,

¹⁸ Cela correspond en fait aux deux frontières du Petit Liban de 1860 à 1919. Cf. 1.4.2.2

¹⁹ Extrait du « Document d'entente nationale » d'octobre 1989, chapitre IV (*Les relations libano-syriennes*) : « Le Liban qui est arabe d'appartenance et d'identité est lié par des relations fraternelles sincères à l'ensemble des Etats arabes. Entre lui et la Syrie existent des relations privilégiées qui tiennent leur force des racines de la parenté, de l'histoire et des intérêts fraternels communs. Sur ce concept reposent la coordination et la coopération entre les deux pays. Ce concept sera concrétisé par des accords conclus, entre eux, dans tous les domaines, de sorte que soit réalisé l'intérêt des deux pays frères dans le cadre de la souveraineté et de l'indépendance de chacun d'eux. De là, et pour le développement de ces liens privilégiés, il est nécessaire que le Liban ne devienne en aucun cas une source de menace pour la Syrie, ni la Syrie une source de menace pour la sécurité du Liban. C'est pourquoi, le Liban ne permettra pas qu'il soit un point de passage, ni un point d'ancrage pour toute force, tout Etat ou toute organisation qui aurait pour but de mettre en danger sa propre sécurité ou celle de la Syrie. La Syrie qui est soucieuse de la sécurité, de l'indépendance et de l'unité du Liban, ainsi que de l'entente entre ses fils, n'autorisera aucune action qui menacerait la sécurité, l'indépendance et la souveraineté du Liban ».

leur défaite militaire contre l'armée et l'aviation syrienne, la disparition ou l'assassinat de dirigeants, et des circonstances régionales et internationales défavorables, en particulier, comme nous l'avons déjà mentionné, l'absence de la France aux négociations de Taëf. Ce déclin se manifeste à tous les échelons de la vie publique, qu'il s'agisse du gouvernement, de la Chambre des députés ou de la présidence de la République.

3.1.3 Le triomphe de la Syrie

La Syrie d'Hafez el-Assad a réussi, après quinze ans de guerre, à étendre son contrôle à l'ensemble des institutions et des communautés du Liban. La dernière partie des accords de Taëf consacre cette mainmise de fait. La représentation nationale a accepté sous la pression de remettre entre les mains de Damas l'indépendance et la souveraineté du pays. L'influence syrienne sur le Liban est vieille de trente ans. Si le nombre de Palestiniens au Liban est passé de 15 000 dans les années 60 à plus de 450 000 dans les années 70, c'est en partie parce que la Syrie a refusé d'accueillir les victimes du « septembre noir » de 1970²⁰. Si les gardiens de la Révolution iranienne ont pu s'installer durablement dans le sud du pays, c'est aussi parce que la Syrie leur a permis de traverser la frontière libanaise qu'elle contrôlait déjà. Si enfin les otages occidentaux ont dû rester aussi longtemps en captivité, c'est toujours en raison de l'intransigeance syrienne. Taëf permet aujourd'hui à la Syrie de disposer d'un mandat officiel de la communauté internationale et arabe sur le Liban, et cela, en contradiction flagrante avec les termes mêmes de la Constitution libanaise. Il faudra cependant attendre la guerre du Golfe pour que les accords de Taëf soient réellement appliqués.

C'est en effet la guerre du Golfe qui va permettre à la Syrie de déloger le Général Aoun avec la bénédiction des Etats-Unis et sous le regard impuissant de la France qui lui donnera asile. Alors que le Koweït est pleinement restauré dans son intégrité territoriale et sa souveraineté et que l'Irak est mis sous tutelle, la Syrie va alors pouvoir poursuivre sa patiente conquête du Liban commencée en 1976²¹. Les accords de Taëf, désormais intégrés à la constitution peuvent enfin être appliqués. Dès mai 1991, un « accord de fraternité et de coopération » est signé entre le Liban et la Syrie, consacrant juridiquement une tutelle que le nouvel ordre américain issu de la guerre du Golfe semble tout à fait accepter. La Syrie, qui a envoyé des troupes en Arabie Saoudite et s'est rangée ouvertement dans le camp allié contre l'Irak, perçoit immédiatement, de la sorte, les dividendes de son ajustement à la nouvelle donne régionale et internationale. C'est ainsi que la cause libanaise et les terribles événements qui ont ensanglanté le Liban pendant quinze ans vont se dissoudre miraculeusement. L'opinion internationale en général et française en particulier se polarisera sur la menace que représente Saddam Hussein et laissera le Liban tombé dans l'oubli au prix du ralliement syrien.

3.2 La perte de l'influence française au Proche-Orient

3.2.1 L'altération de son crédit

« Ce que les Français n'ont plus senti depuis la disparition du Général De Gaulle, c'est que les Musulmans – qu'on le veuille ou non, tout se jauge en Orient à l'aune confessionnelle- auraient trouvé normal que la France continuât de soutenir au Levant les

²⁰ Cf. 2.2.1.

²¹ C'est en 1976 que les Etats-Unis autorisent la Syrie à faire pénétrer ses armées jusqu'au fleuve Litani dans le sud du Liban, pour tenter de mettre au pas les mouvements armés palestiniens.

*coreligionnaires de la majorité de ses propres citoyens. En retirant son appui aux Chrétiens du Liban, elle a perdu le plus clair de son crédit dans ce pays, car elle n'a pas gagné, en échange, comme elle l'escomptait, l'audience des mahométans. Leur réaction et celle de nombre d'autres Musulmans, non Libanais, ont souvent été : Si la France qui est chrétienne, trahit des Chrétiens, que nous réserve-t-elle à nous qui sommes d'une autre foi ? », ainsi s'exprimait en 1984 Jean-Pierre Péroncel-Hugoz²², journaliste spécialiste de l'islam, dans son livre *Une croix sur le Liban* (Lieu Commun, 1984). Et de citer, selon le journaliste libanais Antoine Basbous dans *le Monde* du 31 juillet 1982, Saddam Hussein, qui s'adressant à Raymond Barre en voyage à Bagdad, lui reprocha : « la défaillance de Paris dans son amitié séculaire pour le Liban ».*

Ce n'est pas en effet sur des performances techniques et commerciales, mais bien sur des critères moraux et éthiques que depuis toujours le monde musulman juge la France. Elle est encore perçue en terre d'islam comme une puissance chrétienne malgré sa volonté de se donner l'image d'un pays laïc. Michel Rocard l'avait bien compris lorsqu'il s'exprimait sur les ondes de *Radio-Orient* (réputée d'influence saoudienne) le 28 février 1986 : « Dans le monde arabe, c'est la parole qui engage l'honneur ; on y est respecté en fonction du respect de ses amitiés. L'autorité de la présence et de la parole française au Proche-Orient passait par les relations préférentielles que nous avons avec les Maronites du Liban. Quand devant un Arabe, on laisse tomber ses propres amis, fussent-ils des ennemis de l'Arabe en question, on se déconsidère. Notre pays a perdu un peu de son droit de parler au Proche-Orient. ». La lucidité de Michel Rocard s'est malheureusement révélée exacte, et le crédit de la France a bel et bien été entamé au Proche-Orient.

3.2.2 Le risque d'abandonner ce point d'appui unique

Depuis François I^{er}, les Libanais ont constamment été les meilleurs introducteurs culturels, commerciaux et politiques de la France en Méditerranée orientale. Dans cette région, la francophilie libanaise a été non seulement précieuse pour la France, mais fructueuse pour les nations arabes désirant se moderniser. La francophonie est un bon exemple de l'impact libanais. Dès le XVIII^e siècle, le Liban en a été le dispensateur dans les écoles d'Orient. Trois des cinq universités libanaises, la nationale, la jésuite et la maronite, ont toujours conservé le français comme langue de travail, au côté de l'arabe. Alors que la Grèce, la Turquie, l'Égypte, Israël, et jusqu'à la Syrie pro-soviétique se mettaient à l'anglais, les Libanais, avec quelques Égyptiens souvent d'origine libanaise, maintenaient au Proche-Orient dans l'enseignement, la littérature, le cinéma, le théâtre, la recherche et même la banque, sans parler de la vie quotidienne, l'usage du français. Des enseignants formés au Liban ont largement contribué à répandre le français parmi une vingtaine de nations d'Orient arabe et des deux Amériques où est présente la diaspora levantine. Cette influence aurait pu continuer mais la France s'est malheureusement mise hors jeu et risque ainsi de perdre ce point d'appui unique au Proche-Orient.

Si l'on reprend l'exemple de la francophonie, on peut constater que celle-ci est menacée. Il suffit de regarder l'application du volet culturel des accords de Taëf : adhésion du Liban à l'ALESCO (UNESCO arabe) dont les statuts préconisent l'arabisation des programmes scolaires et universitaires ; renforcement du contrôle de l'Etat, lui-même soumis à l'emprise syrienne, sur l'enseignement privé à dominante chrétienne ; offensive des Anglo-saxons. Les tentatives visant à s'attaquer au statut de la langue française dans l'Éducation nationale libanaise, qui ont été particulièrement vigoureuses en 1992 et 1993, ont été

²² Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, rédacteur au *Monde*, a été correspondant de presse de ce journal à Alger, puis au Caire, jusqu'à son expulsion d'Égypte par Sadate quelques jours avant l'assassinat de celui-ci. Il est l'auteur du *Radeau de Mahomet* (Lieu Commun, 1983).

heureusement freinées par Michel Eddé, le ministre de la Culture et de l'Enseignement de l'époque. La menace semble donc être provisoirement écartée car nombre de Libanais ont compris que non seulement la coexistence arabe-français était arrivée à maturité mais, qui plus est, que le français pouvait être un excellent repoussoir de l'invasion culturelle américaine et donc un instrument efficace de préservation de l'identité libanaise.

Cependant la menace de mondialisation et de déliquescence des identités traditionnelles n'épargne pas le Liban, pays de communication, carrefour, donc forcément réceptacle de phénomènes mondiaux. Le paysage audiovisuel libanais constitue le premier symptôme évident qu'un grave danger menace l'avenir de la francophonie²³. L'économie libanaise et le secteur universitaire s'anglicisent très rapidement. Des raisons économiques profitent à la langue anglaise : les livres scolaires anglais sont presque deux fois moins chers, et ce dans un pays où le pouvoir d'achat est déjà dramatiquement diminué. Le cadre de la reconstruction est l'occasion pour l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie de développer des partenariats avec des écoles professionnelles libanaises, de bâtir des Instituts techniques, avec comme contrepartie demandée par ces pays européens, de dispenser les cours en anglais, allemand, italien. On s'aperçoit en fait que le français reste bien présent au Liban, mais qu'il tend à devenir une langue étrangère, et non plus la langue seconde de culture, au même titre que l'anglais, l'allemand ou l'italien.

Cependant, depuis son élection de 1995, le président Jacques Chirac cherche à réactiver la présence de la France au Liban et à faire profiter les sociétés françaises des perspectives offertes par les gigantesques chantiers de la reconstruction. Cette volonté de jouer un nouveau rôle de premier plan au Liban s'est traduite par l'importance des sommes engagées²⁴ et par la fréquence des visites officielles²⁵. Elle s'est également exprimée à l'occasion de l'opération « Raisins de la Colère » menée au sud Liban par les Israéliens en avril 1996 en réponse aux attaques du Hezbollah. Si la proposition française de participer aux arrangements de sécurité par le déploiement de forces entre le Liban et Israël a été accueillie plus que fraîchement par les Israéliens et les Américains, en revanche les efforts de médiation déployés par le ministre français des Affaires étrangères, Hervé de Charrette, ont contribué à l'émergence d'un règlement du conflit et ont permis à la France de gagner sa place au sein du comité de surveillance du cessez-le-feu, et même d'en assurer la présidence, en alternance avec les Etats-Unis.

Paradoxalement, c'est en faveur des Chiites et des Druzes que l'action de Jacques Chirac s'est exprimée. Il a trouvé en eux de nouveaux relais pour son action de rétablissement de la francophonie, à la place des Maronites. Pour le président français, la francophonie ne doit plus faire l'objet d'un clientélisme, comme cela l'a sans doute trop été autrefois. La France cherche ainsi à rompre avec l'image de puissance protectrice des Maronites, qui sont pourtant les grands perdants de la guerre et qui auraient le plus besoin de son aide.

Un sujet, tout aussi délicat, réside dans la prise en compte l'occupation syrienne. Nous l'avons vu, la politique des prédécesseurs de Jacques Chirac a été marquée par un effacement devant la Syrie. La sienne risque de l'être par une acceptation officielle de la tutelle syrienne. Bien sûr, lors de son séjour d'avril 1996, Jacques Chirac forma le vœu d'un Liban libre, indépendant et souverain et souhaita implicitement la fin de l'occupation syrienne en soulignant qu'une fois obtenue l'application de la résolution 425 et le départ des troupes

²³ A part la chaîne francophone C33, les principales chaînes libanaises, MTV, LBC, Future TV émettent en anglais et en arabe, et le français y est très rare, sauf dans le cadre des journaux télévisés français retransmis chaque jour en direct.

²⁴ A l'occasion de la visite en France en juillet 1995 de Rafik Hariri, alors Premier ministre libanais, la France lançait l'opération « un milliard pour le Liban », avec la signature d'un protocole de 500 millions de FF en prêts et dons, plus 550 millions de crédits privés garantis.

²⁵ En avril 1996, Jacques Chirac était le premier président français à se rendre au Liban depuis l'indépendance de 1943.

israéliennes du sud Liban, les 30 000 soldats de Damas pourraient se retirer. Néanmoins, dans le même temps, la relance des efforts en vue de régler le contentieux sur la dette syrienne, qui porte pourtant sur un milliard et demi de francs dus par la Syrie aux entreprises françaises, témoignait d'un effort de normalisation des relations avec Damas en dépit de la situation libanaise. Les Syriens ne s'y sont pas trompés et commentaient favorablement la visite du chef de l'Etat français à Beyrouth en ces termes relevés dans le journal officiel *Techrine* : « *La visite historique de M. Chirac au Liban est un pas considérable sur la bonne voie et ses déclarations sur un soutien français illimité aux efforts de pacification entrepris dans ce pays et sur une volonté française de jouer un rôle au Proche-Orient ont assaini énormément les relations franco-arabes* ». Six mois plus tard, la rencontre entre Jacques Chirac et Hafez el-Assad à Damas, dans le cadre de la tournée proche-orientale, confirmait cette embellie : la revendication syrienne sur le Golan recevait le soutien français, le sort du Liban n'était évoqué qu'en demi-teinte. A l'évidence, la France était arrivée à la conclusion qu'un regain d'influence sur la scène libanaise ne pouvait s'opérer sans l'aval de Damas. La presse étrangère ne s'y trompait d'ailleurs pas comme le témoignaient ces propos relevés dans *The Wall Street Journal* au lendemain de la tournée au Proche-Orient : « *... le président français, s'il a des problèmes avec Israël, n'en a pas en revanche avec la domination syrienne au Liban (soit un gouvernement fantoche et la présence de 40 000 soldats syriens)* ».

L'exception géopolitique entre Orient et Occident qu'a constitué le couple Liban-France a donc été fortement ébranlée par ces quinze ans de guerre et par l'abstention paradoxale de la France. Les accords de Taëf ont consacré le caractère arabe de la question libanaise et révisé l'équilibre entre confessions aux dépens principalement de la communauté maronite. Suite au traité de « fraternité, de coopération et de coordination » (22 mai 1991), ils ont permis à la Syrie d'achever la mise sous-tutelle du Liban. La France a vu son influence diminuer considérablement au Proche-Orient même si, ces dernières années, un effort de réactivation des liens avec le Liban est entrepris, au prix, cependant d'une acceptation de la domination syrienne

Conclusion

Les relations exemplaires entre le Liban et la France ont joué pendant de longs siècles, sur le plan culturel et sur le plan de la géopolitique mondiale, le rôle d'un trait d'union entre l'Orient et l'Occident, entre l'islam et le christianisme.

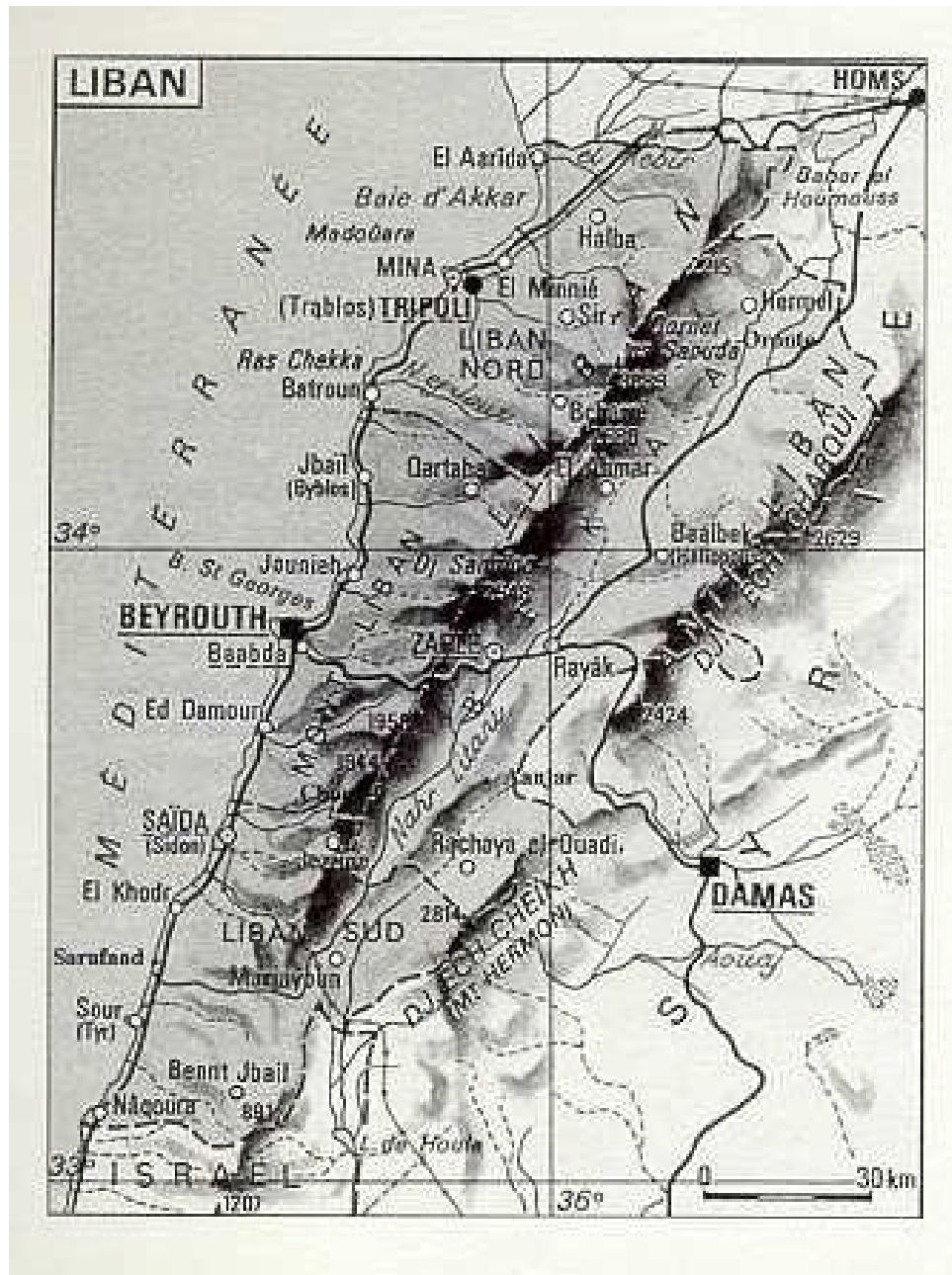
On fait généralement remonter ces liens particuliers à l'époque des croisades. Mais, ils débutèrent véritablement avec les Phéniciens, ancêtres des Libanais, qui, les premiers, en bons marins, se tournèrent vers l'Occident. Ces liens furent renforcés sous François I^{er} qui, en signant les capitulations avec le sultan ottoman Soliman le Magnifique (1535), s'octroyait un droit de regard sur le sort des sujets français établis en Orient et celui de protéger et assister les Chrétiens du Levant. Fort de cette tradition, Napoléon III organisa en 1860, une expédition militaire chargée de secourir les Chrétiens du Mont Liban alors victimes de massacres commis par les Ottomans et leurs alliés druzes.

Et pourtant, à l'heure où le sol libanais a été le théâtre d'un conflit des plus meurtriers, où les puissants voisins de ses amis d'Orient se sont entredéchirés sur leur territoire, la France a préféré s'abstenir quitte à oublier ses promesses. Certes, elle a accepté de participer au même titre que d'autres nations occidentales, aux différentes Forces multinationales mises sur pied pour s'interposer entre les belligérants. Elle a même payé un très lourd tribut en perdant cinquante-huit parachutistes le 23 octobre 1983 dans un attentat revendiqué par les Chiïtes pro-iraniens du Djihad islamique. Mais, plutôt que le sort du Liban, ce qui a essentiellement dicté la politique française pendant ces quinze longues années de conflit, c'est, dans un premier temps l'acceptation du fait palestinien et la protection des frontières du Sud pour éviter que les Palestiniens soient chassés par Tsahal et, dans un deuxième temps, son incapacité à affronter la détermination syrienne dans sa longue progression de mise sous tutelle du Liban.

Aujourd'hui qu'en est-il ? L'armée israélienne continue d'occuper une partie du sud du Liban, en se justifiant par la résistance qu'exerce le Hezbollah contre son occupation. Depuis la guerre du Golfe, la France accepte la prépondérance syrienne sur le Liban et l'effacement politique presque total des communautés chrétiennes, lesquelles paient un prix trop lourd pour les graves erreurs de discernement politique de leurs chefs. Le crédit et l'influence français semblent s'être définitivement altérés au Proche-Orient. Les communautés chrétiennes ont perdu la prépondérance culturelle et politique acquise à la faveur des contacts de l'Eglise maronite avec l'Occident. Le Liban et la France se voient donc aujourd'hui totalement privés de cette fonction de trait d'union entre Orient et Occident.

A qui revient donc ce rôle ? Comme nous venons de le voir, le problème culturel et géopolitique de la région ne réside plus dans les rapports entre une Europe chrétienne et un Orient musulman, comme ce le fut jusqu'en 1950. Le réel problème est, aujourd'hui, celui de l'insertion de l'Etat d'Israël dans la région. Se pose donc à présent la problématique des rapports entre judaïsme et islam. C'est donc l'Etat d'Israël qui, aujourd'hui, se voit jouer le rôle de trait d'union entre un Occident judéo-chrétien, dont il serait l'avant-poste, et un Orient musulman. L'exception géopolitique entre Orient et Occident, que formait le couple Liban-France, est véritablement en péril.

Carte



Bibliographie

Paul Barade : *La francophonie au Liban, maintien ou recul*, Lettres et cultures de langue française, 1995.

Antoine Basbous : *Liban : plaidoyer pour la neutralité*, Politique internationale, 1993.

Damien Beauchamp : *La politique française au Moyen-Orient : un examen critique*, Politique étrangère, 1987.

Marc Bonnefous : *Réflexions sur une politique arabe*, Défense Nationale, 1998.

Georges Corm : *Le Proche-Orient éclaté - Tome I*, La découverte, 1983, 1988.

Georges Corm : *Le Proche-Orient éclaté – Tome II*, La découverte, 1997.

Georges Corm : *le Moyen-Orient*, Flammarion, 1993.

Bertrand de Dinechin : *Héroïque Liban*, Pierre Téqui éditeur, 1998.

Rafic Hariri : *Beyrouth-Damas : une communauté de destin*, Politique internationale, 1993. (entretien conduit par Alain Chevalarias).

Gérard Khoury : *La France et l'Orient arabe, naissance du Liban moderne*, Armand Colin, 1993.

Bassma Kodmani-Darwish : *1981-1985 : Le recentrage de la politique française au Liban*, Politique étrangère, 1985.

Annie Laurent : *France-Liban : les promesses oubliées*, Politique internationale, 1993.

Joseph Maïla : *Jalons pour une crise continue*, Les cahiers de l'Orient, 1990.

Victor Manceron : *La nouvelle politique arabe de Jacques Chirac ou l'art du paradoxe*, Relations internationales et stratégiques, 1997.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz : *Une croix sur le Liban*, Lieu commun, 1984.

Jean-Louis Riccioli, Pierre Fournié : *La France et le Proche-Orient, 1916-1946*, La renaissance du livre, 1996.

Antoine Sfeir : *Liban : une guerre peut en cacher une autre...*, Politique internationale, 1993.